

Bilan de gestion 2014

Corps des attachés d'administration de l'État

Novembre 2016



Affaire suivie par

Rémy GAUBE - Bureau de la modernisation et de la gestion statutaires
des corps de catégorie A
SG/DRH/MGS/MGS1
Tél. : 01 40 81 69 57 / Fax : 01 40 81 75 90
Courriel : remy.gaube@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des corps de catégorie A- MGS 1

Pôle de gestion du corps des attachés d'administration de l'État – MGS 1-2

Relecteur

Hervé SCHMITT - Sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaires

Référence(s) intranet

<http://intra.rh.sg.i2/bilans-de-gestion-r646.html>

Diffusé par UFETAM-CFDT

SOMMAIRE

1 - LE CIGeM	5
2 - LE CORPS	5
2.1 - LA RÉPARTITION GLOBALE PAR GRADE	5
2.2 - LA RÉPARTITION PAR GRADE ET PAR ÉCHELON	7
2.2.1 - Les attachés de premier niveau de grade	7
2.2.2 - Les attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)	7
2.2.3 - Les attachés de troisième niveau de grade (hors CAEDAD)	8
2.2.4 - Les CAEDAD	8
2.3 - LA RÉPARTITION PAR POSITION ADMINISTRATIVE	9
2.3.1 - La répartition par position administrative et par grade	10
2.4 - LA RÉPARTITION PAR ZONE DE GOUVERNANCE	12
2.5 - LA RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT	13
2.5.1 - La répartition des attachés de premier niveau de grade	14
2.5.2 - La répartition des attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)	15
2.5.3 - La répartition des CAEDAD	16
2.6 - LA RÉPARTITION PAR SERVICE	17
2.7 - LA RÉPARTITION PAR PROGRAMME LOLF EN ETPE	18
2.7.1 - Les attachés de premier niveau de grade	19
2.7.2 - Les attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)	19
2.7.3 - Les CAEDAD	20
2.8 - LA RÉPARTITION PAR FAMILLE PROFESSIONNELLE	21
2.8.1 - Les attachés de premier niveau de grade	21
2.8.2 - Les attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)	23
2.8.3 - Les CAEDAD	24
2.9 - LA RÉPARTITION PAR EMPLOIS-TYPES LES PLUS REPRÉSENTÉS	25
2.9.1 - Les attachés de premier niveau de grade	25
2.9.2 - Les attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)	26
2.9.3 - Les CAEDAD	29

2.10 - LA PYRAMIDE DES ÂGES DU CORPS	30
2.10.1 - La situation au 31 décembre 2014	30
2.10.2 - La pyramide des âges par grade	31
2.10.2.1 - Les attachés de premier niveau	31
2.10.2.2 - Les attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)	31
2.10.2.3 - Les attachés de troisième niveau de grade (hors CAEDAD)	32
2.10.2.4 - Les CAEDAD	32
2.11 - LE TAUX DE FÉMINISATION	33
2.11.1 - Le taux de féminisation par grade	33
2.11.2 - Le taux de féminisation par tranche d'âge	34
2.12 - LE TEMPS PARTIEL	34
3 - LES RECRUTEMENTS DANS LE CORPS ET LES AFFECTATIONS EN PREMIER POSTE	35
3.1 - LE RECRUTEMENT PAR LA LOI « SAUVADET »	36
3.2 - LE RECRUTEMENT PAR CONCOURS DES IRA	36
3.2.1 - Les types de concours	36
3.2.2 - Les affectations par type de service	37
3.2.3 - Les affectations par type d'emploi	38
3.3 - L'EXAMEN PROFESSIONNEL	38
3.4 - LA LISTE D'APTITUDE	39
3.5 - LES DÉTACHEMENTS ENTRANTS	39
3.6 - Les CIGeM entrants	40
3.7 - L'intégration	42
4 - LES PROMOTIONS AU SEIN DU CORPS	43
4.1 - L'accès au grade d'APAE	43
4.1.1 - Par la voie de l'examen professionnel	43
4.1.2 - Par la voie du tableau d'avancement au choix	43
4.2 - L'accès au grade d'AAHCE	43
4.2.1 - L'échelon spécial d'AAHCE	44
4.3 - L'accès à l'emploi fonctionnel de CAEDAD	44
4.4 - L'accès à l'emploi de direction de l'administration territoriale de l'État	44
4.4.1 - La situation au 31 décembre 2014	44
4.4.2 - La répartition détaillée des emplois de DATE par périmètre ministériel	44

5 - LES PROMOTIONS AUX CORPS D'ENCADREMENT SUPERIEUR -	45
5.1 - L'accès au corps des administrateurs civils, par le tour extérieur	-45
5.2 - L'accès au corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration du développement durable	-45
6 - LES MUTATIONS	46
6.1 - Les postes publiés	-46
6.2 - Les agents ayant effectué une mobilité (y compris CIGeM et détachements)	-46
7 - LES FLUX GLOBAUX POUR LE CORPS (FLUX ENTRANTS ET FLUX SORTANTS)-	47

❖ 1 - LE CIGeM

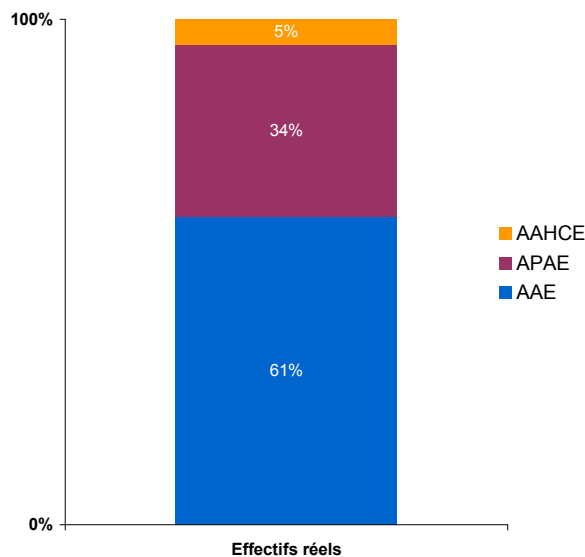
A noter que le ministère de la défense a adhéré au CIGeM le 22 décembre 2014.

❖ 2 - LE CORPS

2.1 - LA RÉPARTITION GLOBALE PAR GRADE

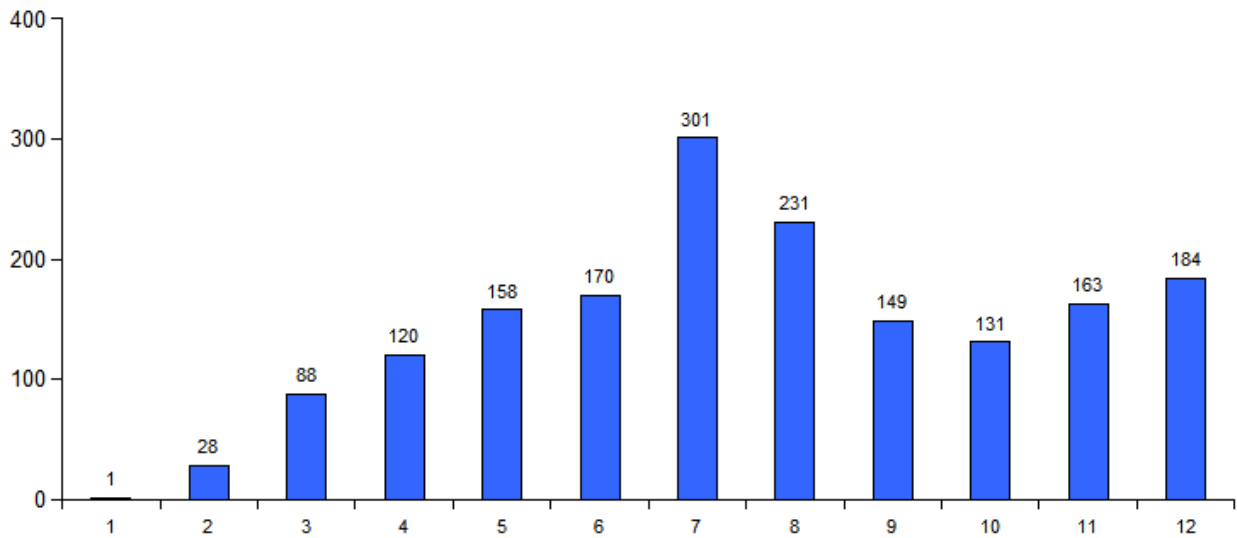
Au 31 décembre 2014, on compte 2 828 attachés d'administration de l'État (AAE) dans le périmètre des MEDDE-MLETR contre 2 768 en 2013. Parmi eux, 124 attachés principaux d'administration de l'État (APAE) ou attachés d'administration hors classe de l'État (AAHCE) sont détachés dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (CAEDAD) soit 4% du corps des AAE.

Effectifs physiques réels		%
AAE	1 724	61 %
APAE	967	34 %
AAHCE	137	5 %
Total	2 828	100 %



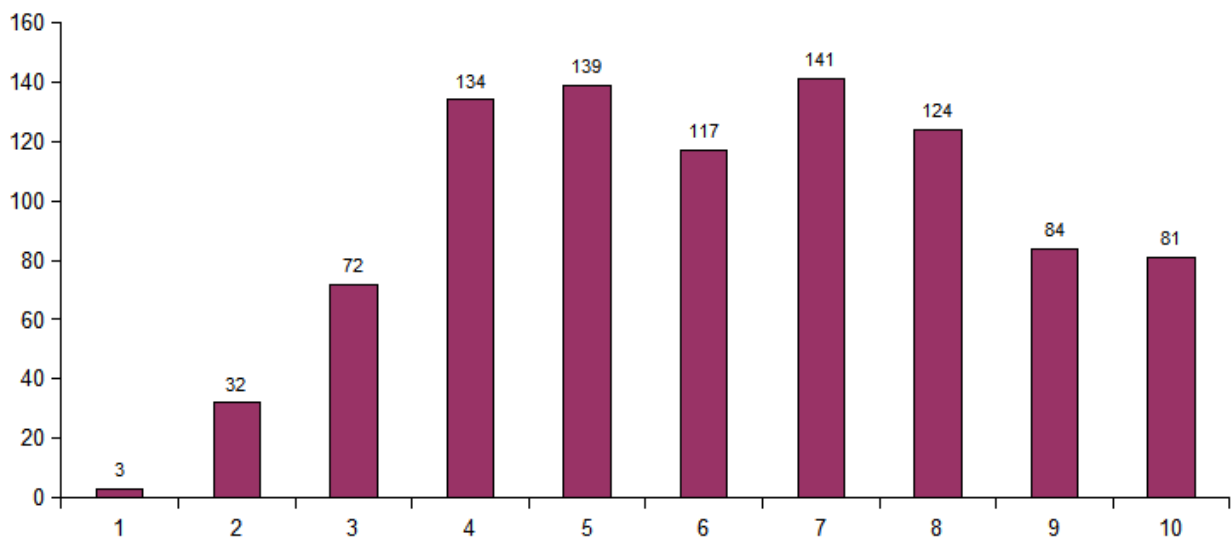
2.2 - LA RÉPARTITION PAR GRADE ET PAR ÉCHELON

2.2.1 - Les attachés de premier niveau de grade



On constate qu'environ 11% des attachés de premier niveau sont au dernier échelon de leur grade.

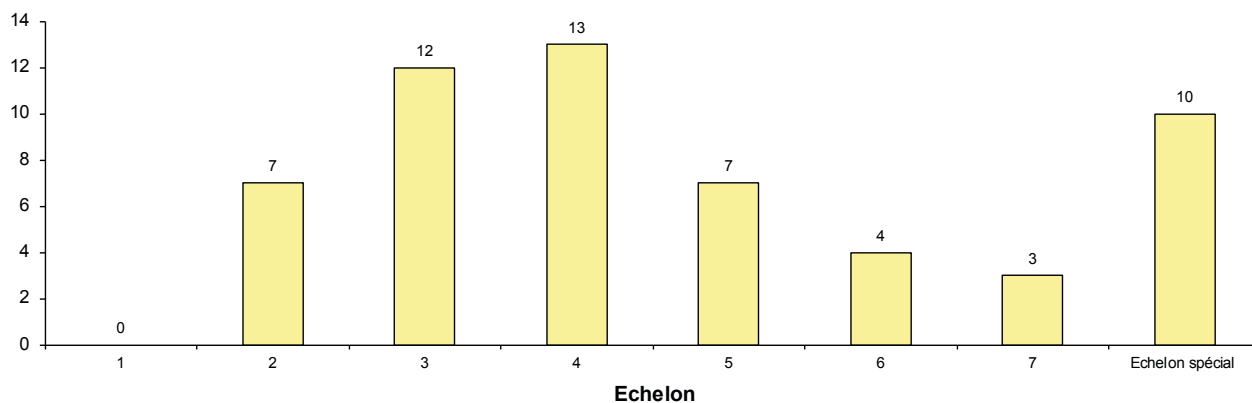
2.2.2 - Les attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)



On constate qu'environ 9% des APAE sont au dernier échelon de leur grade et qu'environ 29 % des APAE sont aux 7ème et 8ème échelons.

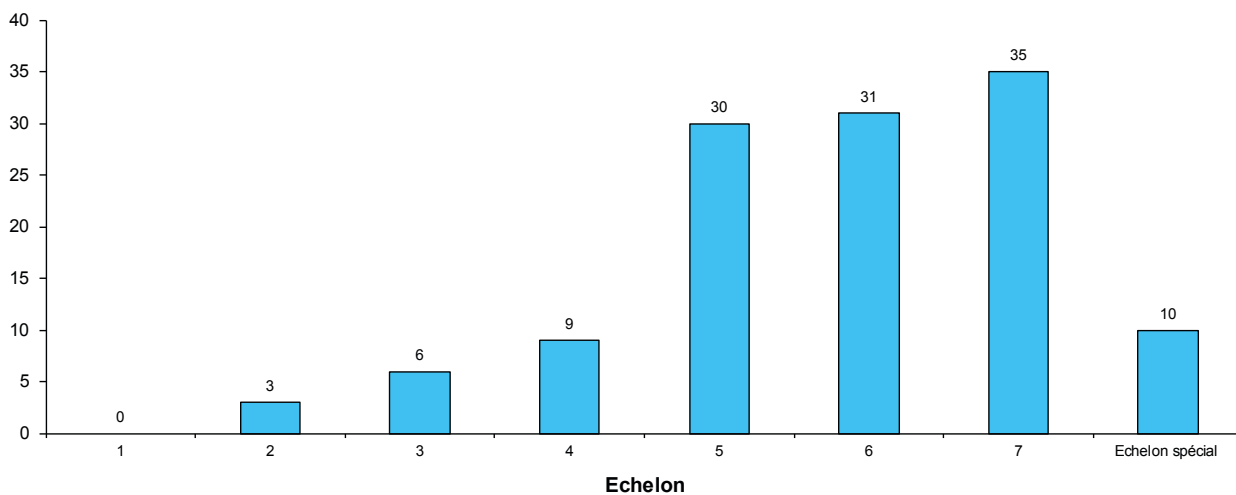
2.2.3 - Les attachés de troisième niveau de grade (hors CAEDAD)

Nombre d'agents



2.2.4 - Les CAEDAD

Nombre d'agents

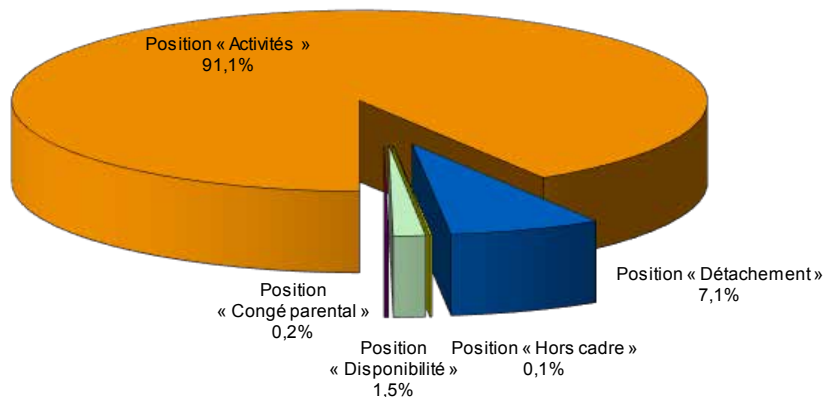


On constate qu'environ 28% des agents détachés dans l'emploi fonctionnel de CAEDAD sont au dernier échelon et qu'environ 8% sont nommés à l'échelon spécial.

2.3 - LA RÉPARTITION PAR POSITION ADMINISTRATIVE

	(effectifs physiques réels)	AAE	APAE	AAHCE	TOTAL	
Position « Activités »	PNA et emploi fonctionnel	1 583	828	119	2 530	
	Formation	3	3	0	6	
	MAD non remboursée	11	6	1	18	
	MAD décentralisation	1	0	0	1	
	MAD remboursée	2	0	0	2	
	Congé sans traitement pour stage	0	0	0	0	
	Congé longue durée	0	0	0	0	
	Congé longue maladie	3	1	0	4	
	Mandat syndical	5	9	1	15	
	TOTAL	1 608	847	121	2 576	91,1%
Position « Détachement » ⁽¹⁾	14-1	33	57	13	103	
	14-2	20	20	1	41	
	14-4	14	21	2	37	
	14-5	0	4	0	4	
	14-7	0	2	0	2	
	14-8	2	1	0	3	
	14-10	7	3	0	10	
	14-12	1	0	0	1	
	TOTAL	77	108	16	201	7,1%
Position « Hors classe »	Hors cadre	3	0	0	3	0,1%
Position « Disponibilité »	Convenances personnelles	18	9	0	27	
	Création d'entreprise	1	0	0	1	
	Pour suivre conjoint	8	1	0	9	
	Suite à congé maladie	1	0	0	1	
	Pour élever enfant/soins familiaux	3	1	0	4	
	TOTAL	31	11	0	42	1,5%
Position « Congé parental »	Congé parental	5	1	0	6	0,2%

Répartition des effectifs par position administrative



(1) Note : Cas de détachement précisés à l'article 14 du chapitre Ier du titre II du décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions

14-1 Détachement auprès d'une administration ou d'un établissement public de l'État dans un emploi conduisant à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite ;

14-2 Détachement auprès d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public en relevant ou d'un établissement public mentionné à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

14-4 a) Détachement auprès d'une administration de l'État ou d'un établissement public de l'État dans un emploi ne conduisant pas à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite ;

14-4 b) Détachement auprès d'une entreprise publique ou d'un groupement d'intérêt public ;

14-5 a) Détachement auprès d'une entreprise ou d'un organisme privé d'intérêt général ou de caractère associatif assurant des missions d'intérêt général ;

14-5 b) Détachement auprès d'une entreprise liée à l'administration dont il relève par un contrat soumis au code des marchés publics, un contrat soumis à l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat ou un contrat de délégation de service public, dès lors que ce contrat s'inscrit dans le cadre d'un transfert d'activités ;

14-7 a) Détachement pour remplir une mission d'intérêt public à l'étranger ou auprès d'une organisation internationale intergouvernementale ;

14-7 b) Détachement pour effectuer une mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international. Le détachement pour effectuer une mission d'intérêt public de coopération internationale et le détachement auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ne peuvent intervenir que dans les conditions prévues par une convention préalablement passée entre l'administration gestionnaire et l'organisme d'accueil. Cette convention, visée par le membre du corps du contrôle général économique et financier, définit la nature et le niveau des activités confiées au fonctionnaire, ses conditions d'emploi et de rémunération, les modalités d'appel de retenues pour pension ainsi que les modalités du contrôle et de l'évaluation desdites activités. La convention, lorsqu'elle est conclue en vue d'un détachement auprès d'un organisme d'intérêt général à caractère international, est également signée par le ministre des affaires étrangères ;

14-8 Détachement pour exercer les fonctions de membres du Gouvernement ou une fonction publique élective lorsque cette fonction comporte des obligations empêchant d'assurer normalement l'exercice de la fonction ;

Le fonctionnaire est placé, sur sa demande, en position de détachement pour accomplir un mandat local dans les cas prévus par le code général des collectivités territoriales et par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

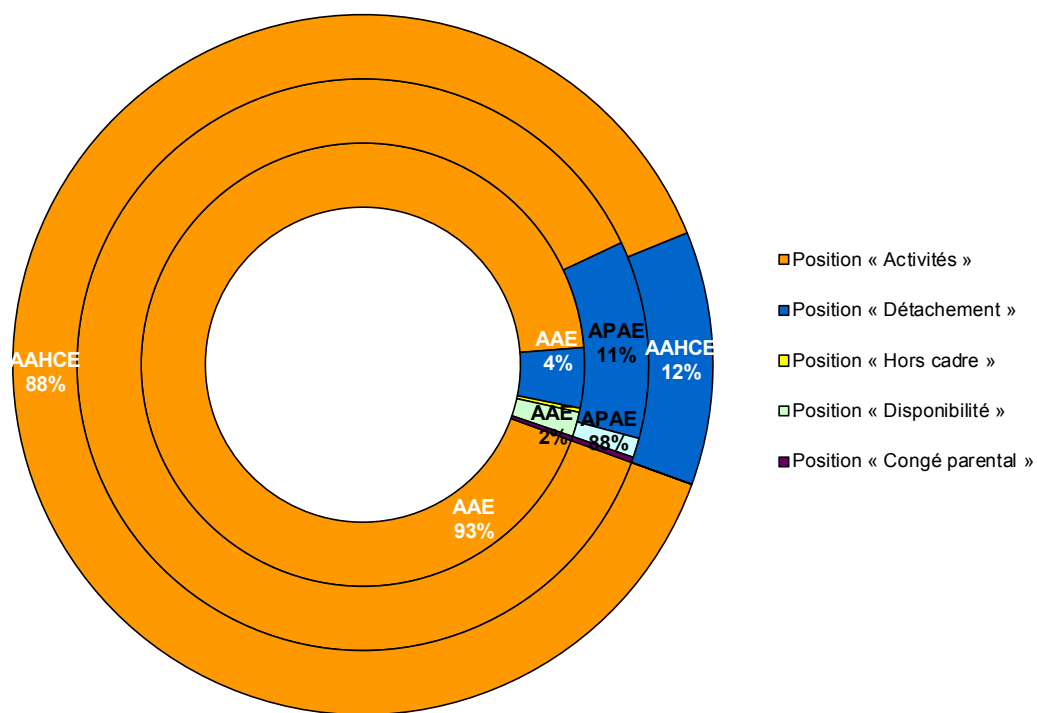
14-10 Détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un emploi permanent de l'État, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public à caractère administratif dépendant de l'État ou d'une collectivité territoriale, ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à l'un de ces emplois.

14-12 Détachement auprès d'un député à l'Assemblée nationale, d'un sénateur ou d'un représentant de la France au Parlement européen.



2.3.1 - La répartition par position administrative et par grade

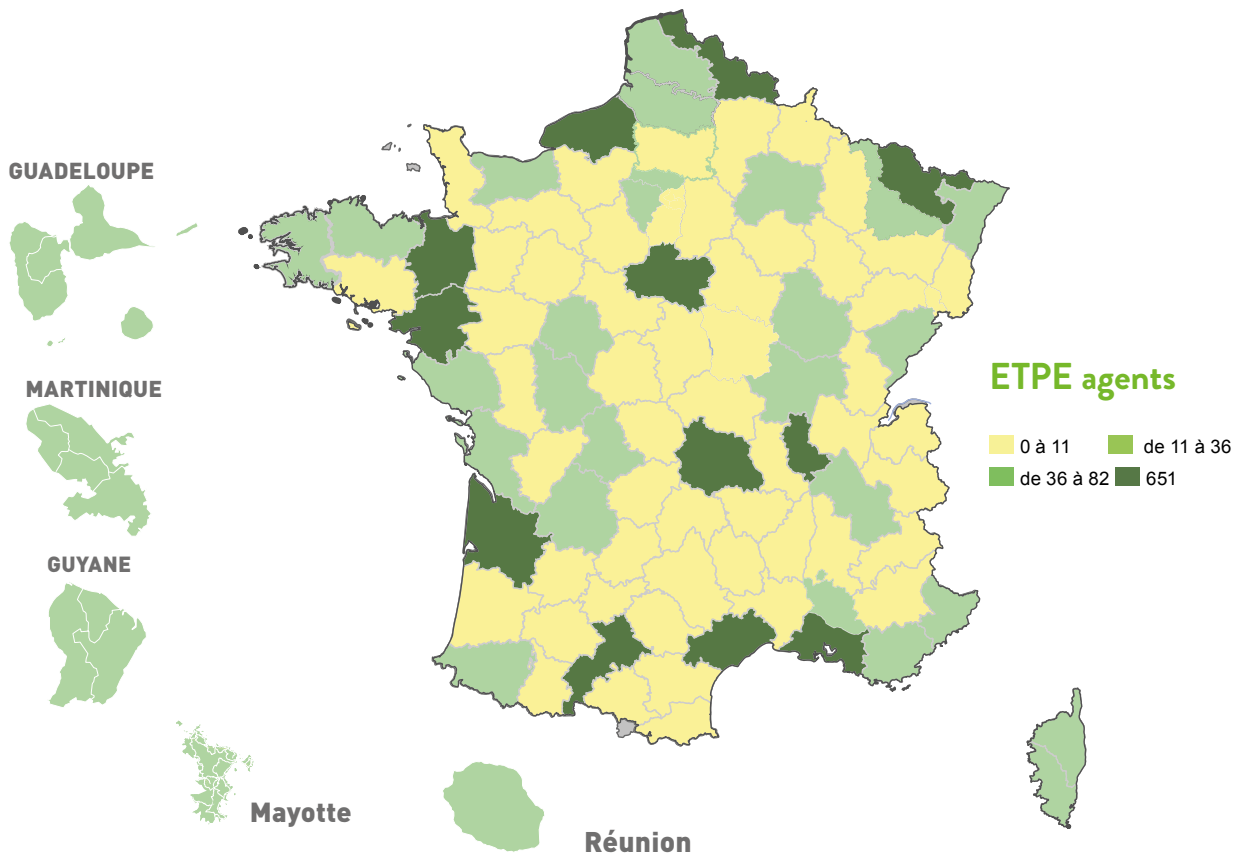
	AAE		APAE		AAHCE	
Position « Activités »	1 608	93%	847	88%	121	88%
Position « Détachement »	77	4%	108	10,5%	16	12%
Position « Hors cadre »	3	0,5%	0	0%	0	0%
Position « Disponibilité »	31	2%	11	1%	0	0%
Position « Congé parental »	5	0,5%	1	0,5%	0	0%
TOTAL	1 724	100%	967	100%	137	100%



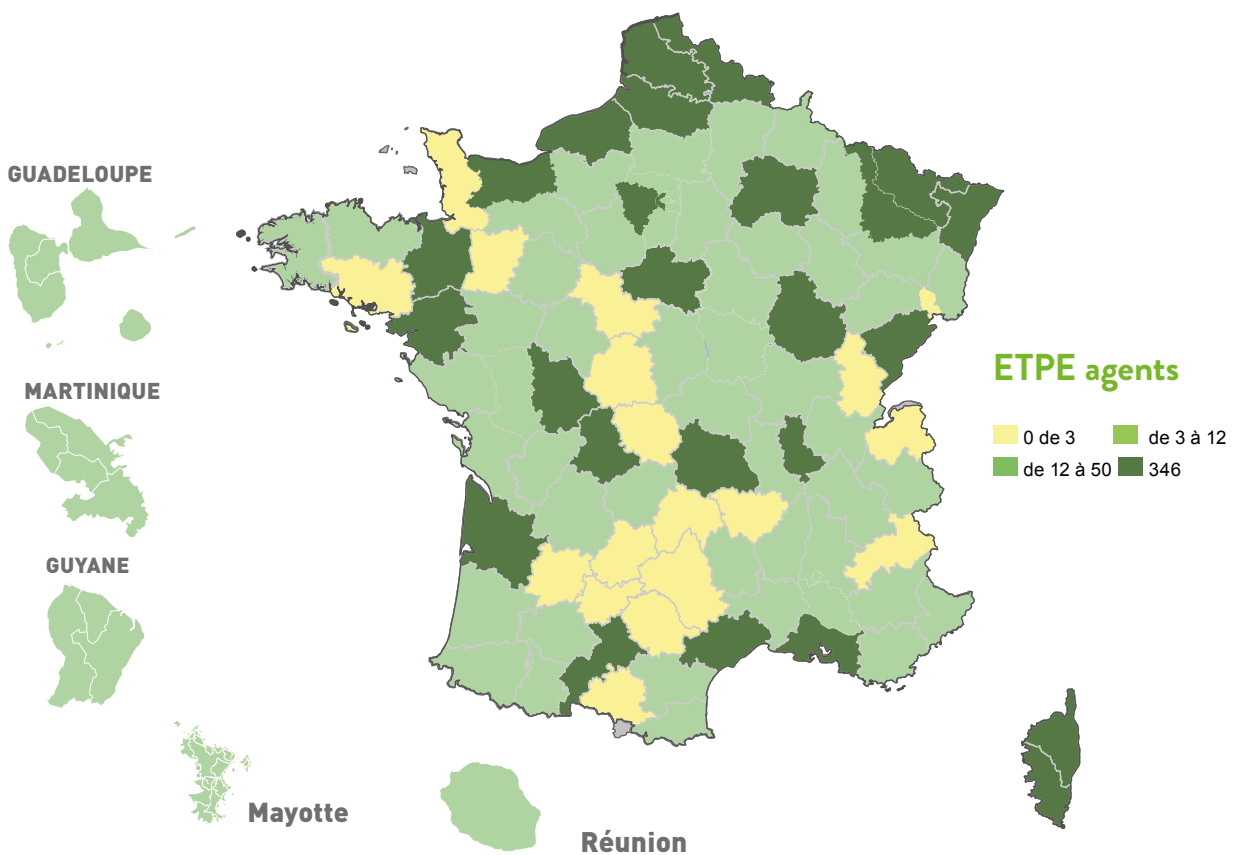
2.4 - LA RÉPARTITION PAR ZONE DE GOUVERNANCE

	AAE	APAE	AAHCE	TOTAL
Administration centrale	467	353	51	871
Alsace	30	7	0	37
Aquitaine	53	24	7	84
Auvergne	34	16	4	54
Basse-Normandie	65	30	1	96
Bourgogne	36	10	2	48
Bretagne	55	27	4	86
Centre	47	22	3	72
Champagne-Ardennes	33	11	1	45
Corse	32	7	2	41
Franche-Comté	28	17	1	46
Haute-Normandie	31	5	0	36
Ile-de-France	97	37	5	139
Languedoc-Roussillon	46	21	3	70
Limousin	22	11	1	34
Lorraine	52	23	6	81
Midi-Pyrénées	56	26	2	84
Nord-Pas-de-Calais	65	34	1	100
PACA	89	32	5	126
Pays de Loire	54	20	4	78
Picardie	27	12	0	39
Poitou-Charentes	31	21	4	56
Rhône-Alpes	80	44	2	126
ENIM	1	3	0	4
VNF	21	9	2	32
CEREMA	51	44	5	100
Hors-Ministère	121	101	21	243
TOTAL	1 724	967	137	2 828

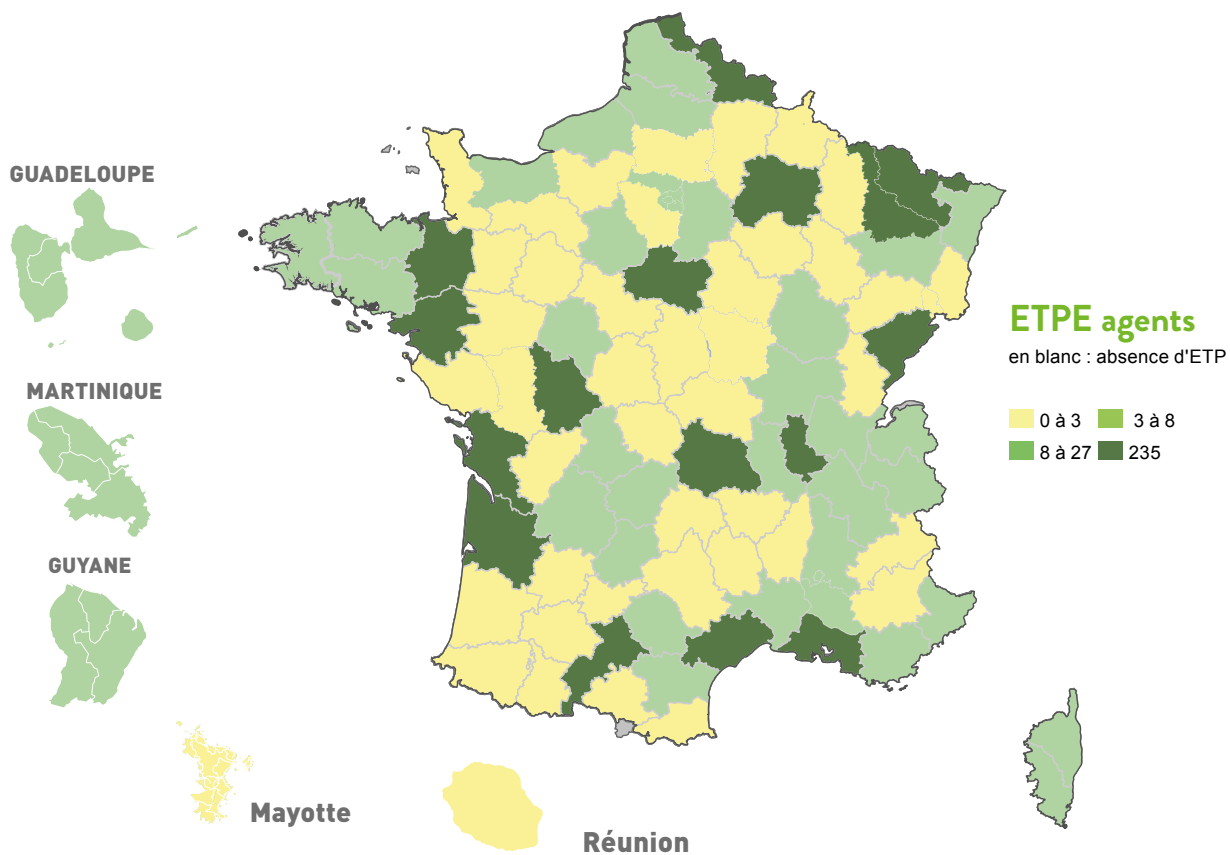
2.5 - LA RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT



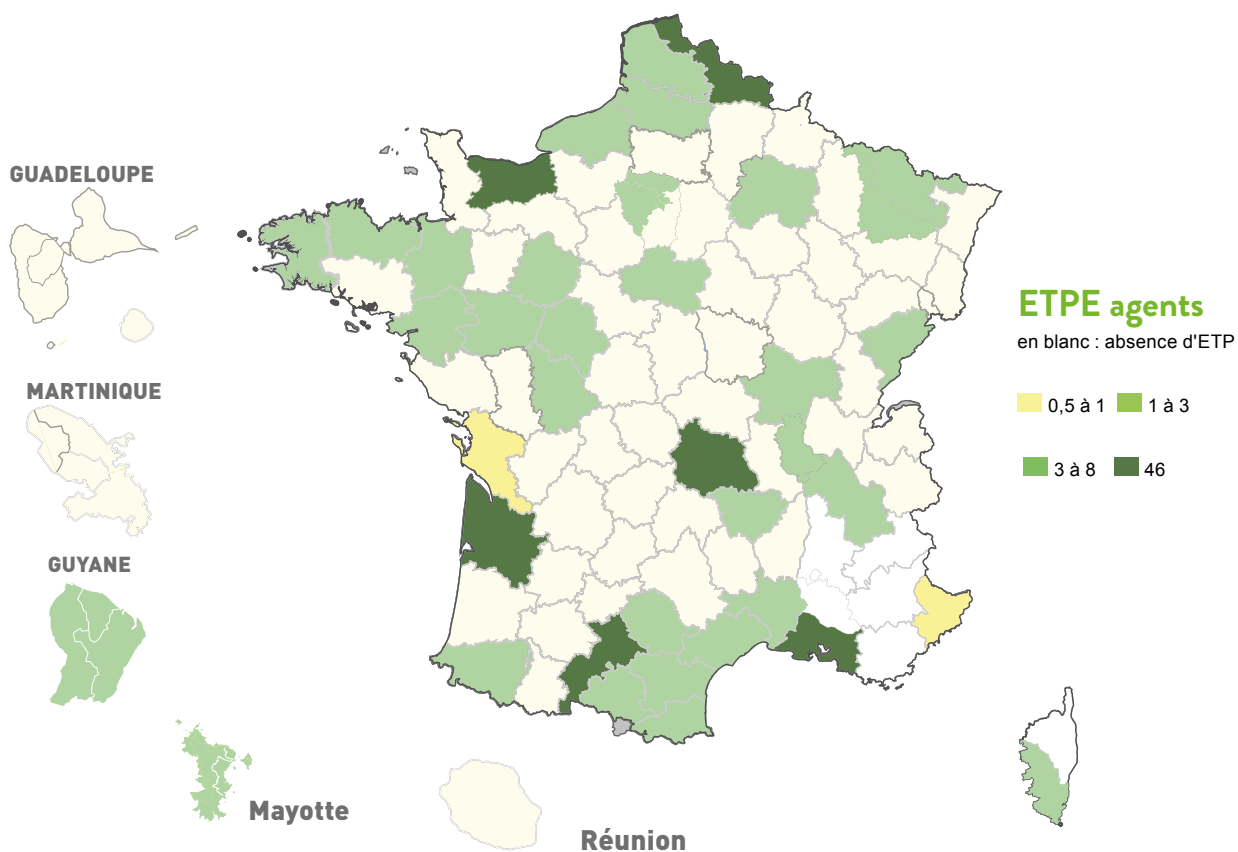
2.5.1 - La répartition des attachés de premier niveau de grade



2.5.2 - La répartition des attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)



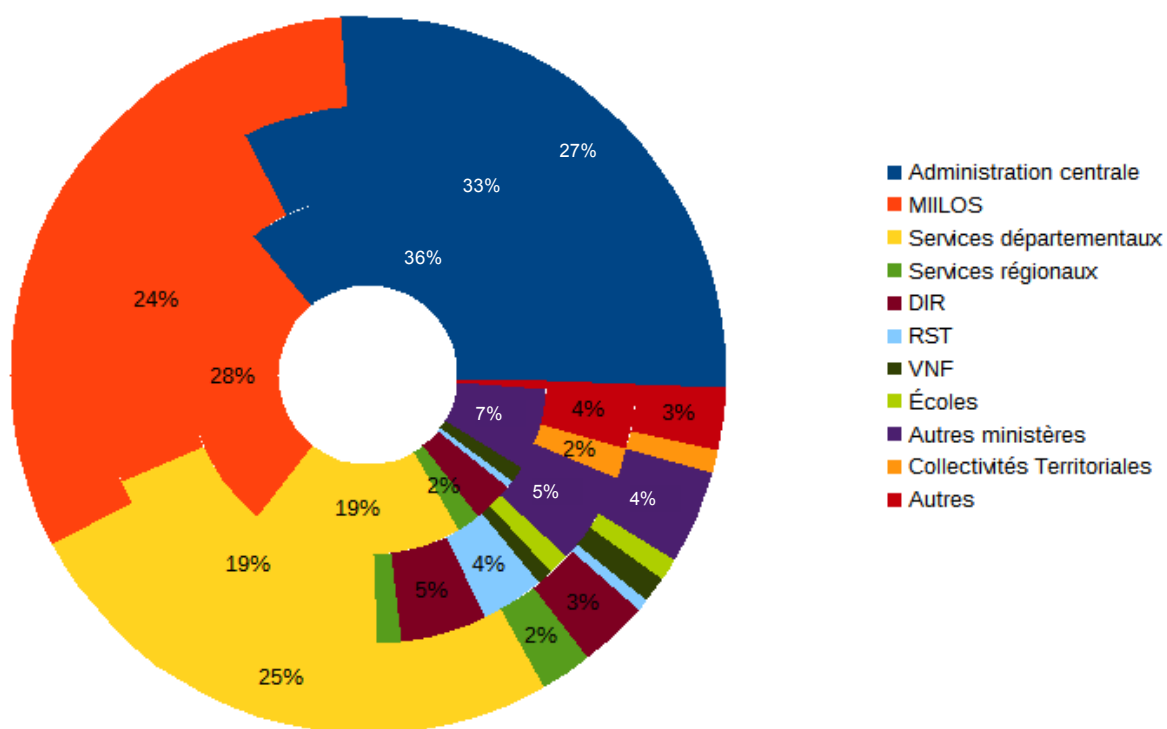
2.5.3 - La répartition des CAEDAD



2.6 - LA RÉPARTITION PAR SERVICE

	AAE	APAE	AAHCE	TOTAL	%
Administration centrale	462	320	50	832	29%
Services départementaux	545	232	39	816	54%
Services régionaux	437	184	26	647	
DIR	40	14	3	57	
RST	54	50	5	109	4%
ANCOLS	9	37	1	47	4%
VNF	21	9	2	32	
Écoles	17	13	0	30	
Autres ministères	73	53	10	136	9%
Collectivités Territoriales	18	18	0	36	
Autres	48	37	1	86	
TOTAL	1 724	967	137	2 828	100 %

Répartition par service et par grade



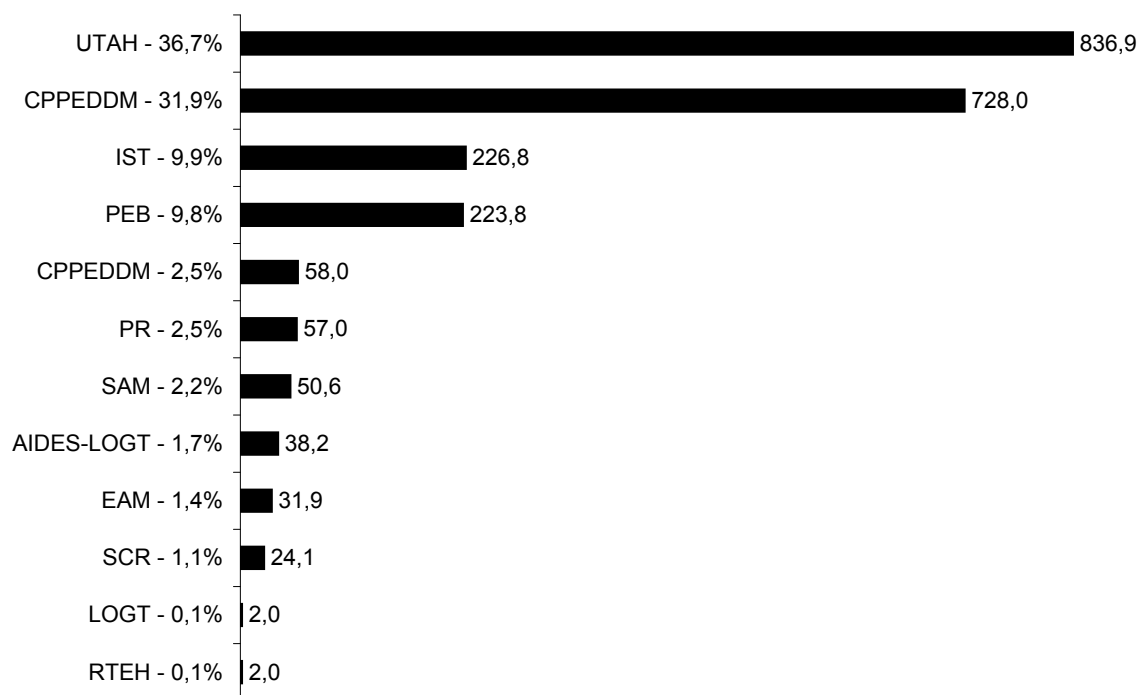
2.7 - LA RÉPARTITION PAR PROGRAMME LOLF EN ETPE

Les données suivantes sont extraites de VisioM-Postes (situation au 31/12/2014), application déployée au MEDDE au début de l'année 2010.

Grâce au travail des utilisateurs de l'application, la fiabilité des données qu'elle contient a été depuis constamment améliorée. Cependant, quelques erreurs de saisie subsistent certainement, et les données présentées dans cette étude doivent donc être considérées en prenant en compte cet élément de contexte.

Le périmètre considéré dans ce document est celui des agents affectés sur les postes des MEDDE-MLETR (hors CEREMA et VNF), quelle que soit leur origine statutaire. Le périmètre concerne :

- ❖ l'ensemble des services déconcentrés ;
- ❖ les directions d'administration centrale (hors agents rattachés en gestion et de façon partielle les cabinets ministériels) ;
- ❖ les services à compétences nationales (CMVRH, CPII) ;
- ❖ le CGEDD et les MIGT ;
- ❖ les collectivités d'Outre-Mer et les services techniques centraux.
- ❖ les collectivités d'Outre-Mer et les services techniques centraux.



UTAH : Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat

CPPEDDM : Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, du Développement Durable et de la Mer

IST : Infrastructures et Services de Transports

PEB : Paysages, Eau et Biodiversité

CPPEEDDM : Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer

PR : Prévention des risques

SAM : Sécurité et Affaires Maritimes, pêche et aquaculture

AIDES-LOGT : Aides au logement

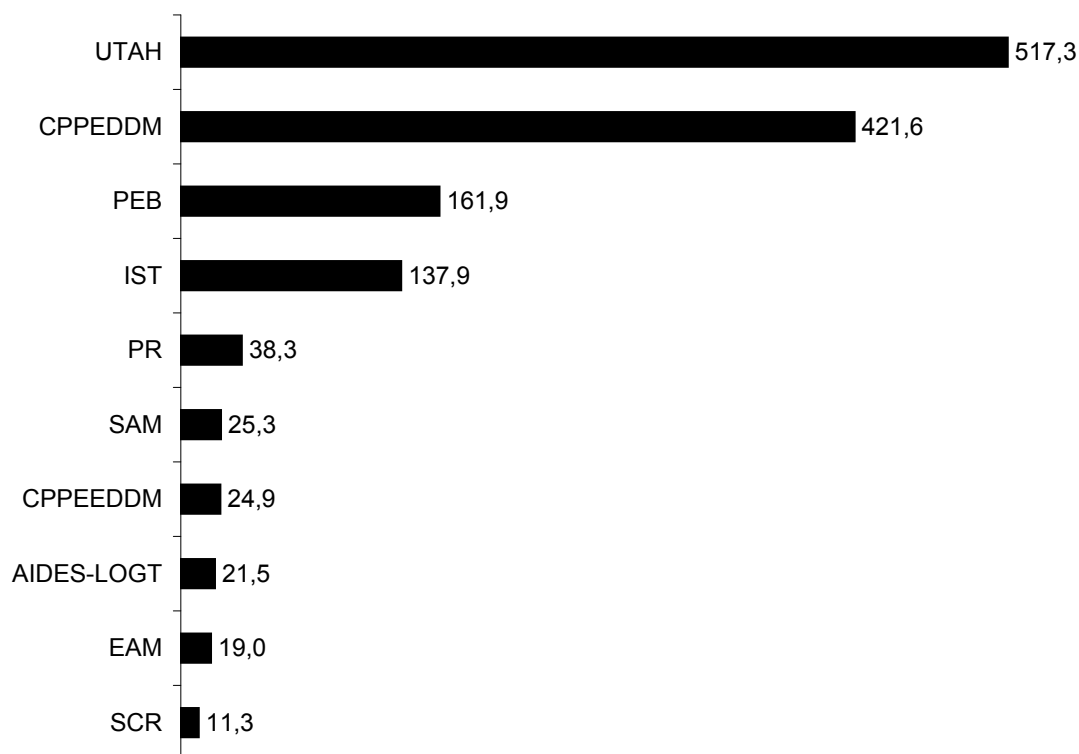
EAM : Énergie, climat et Après Mines

SCR : Sécurité et Circulation Routières

LOGT : Logement

RTEH : Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

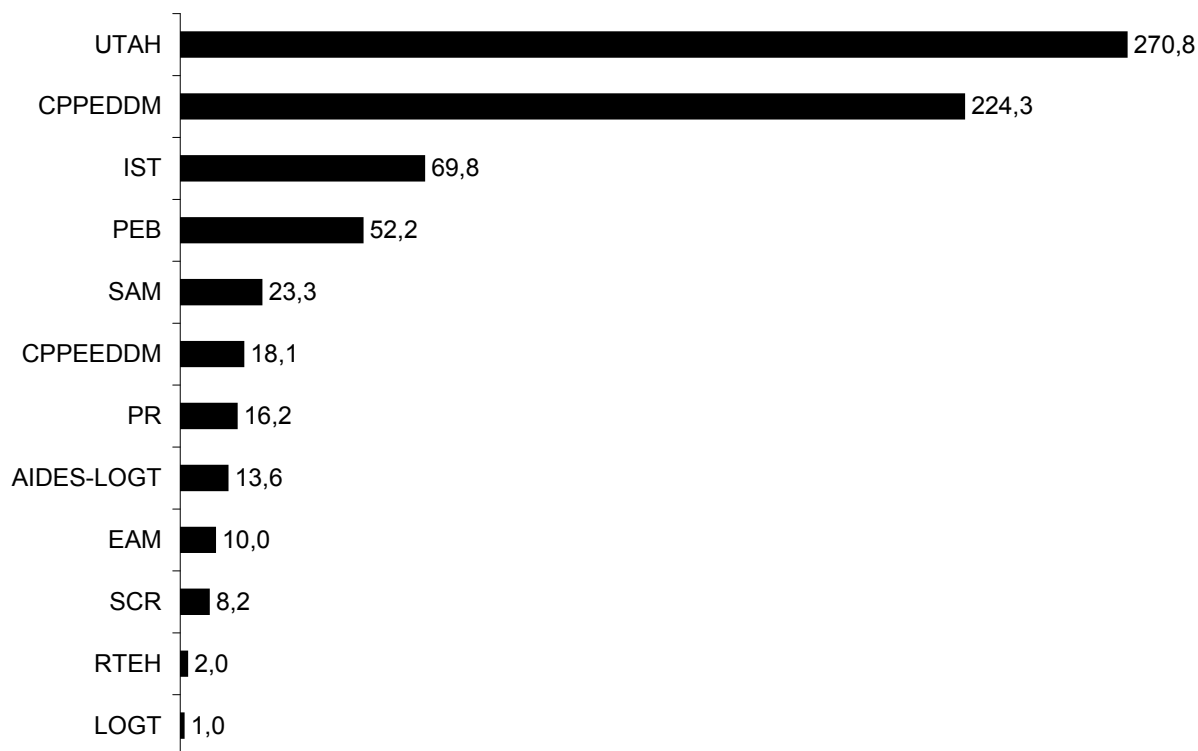
2.7.1 - Les attachés de premier niveau de grade



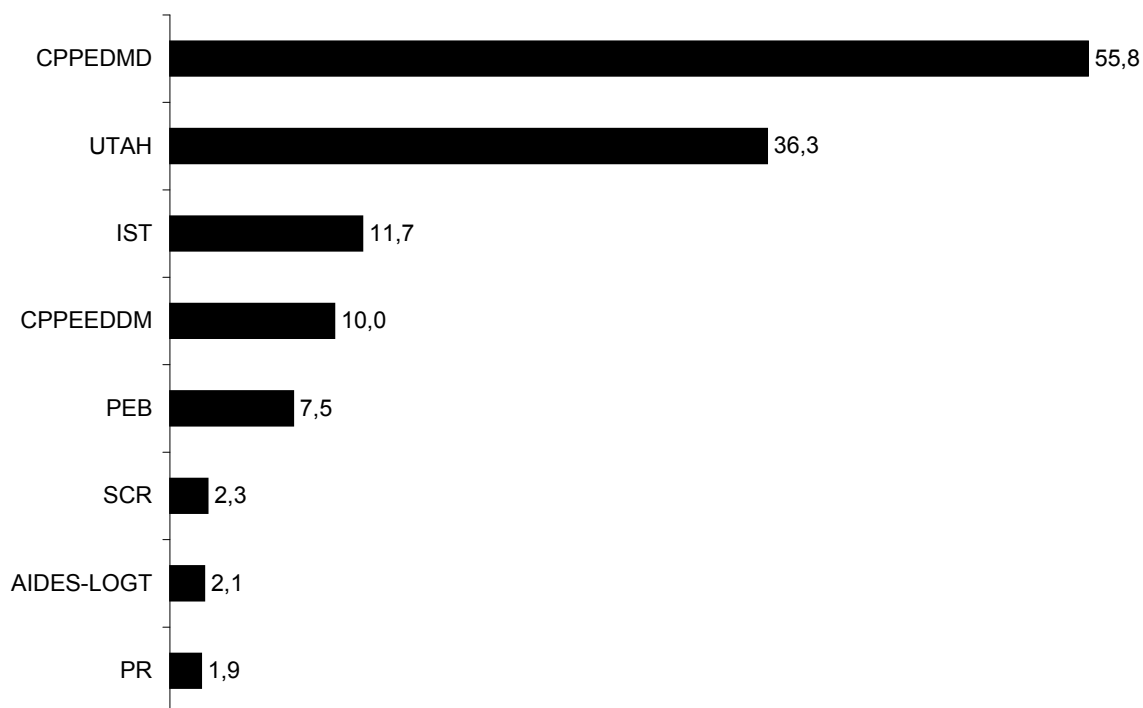
18



2.7.2 - Les attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)

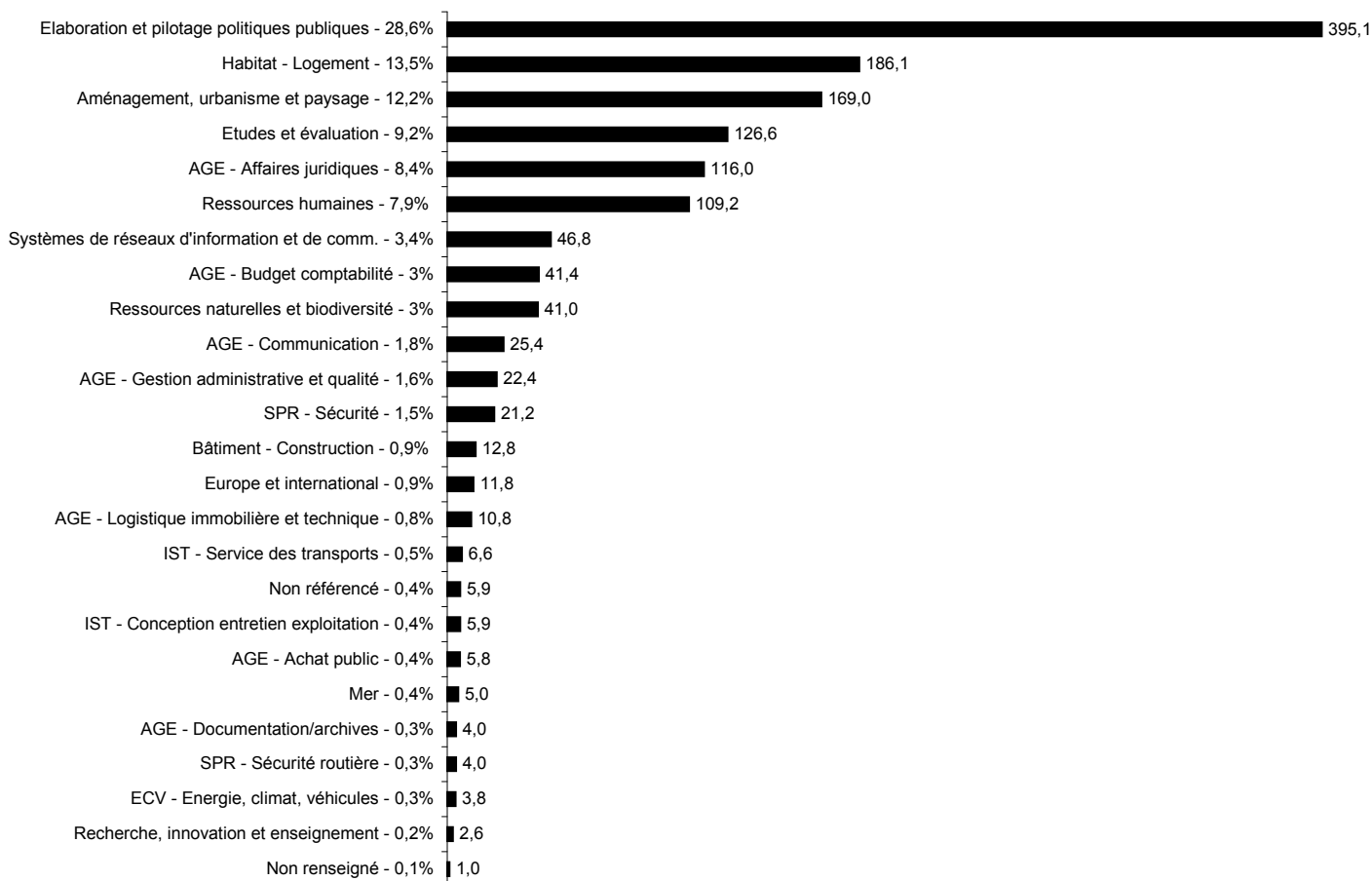


2.7.3 - Les CAEDAD

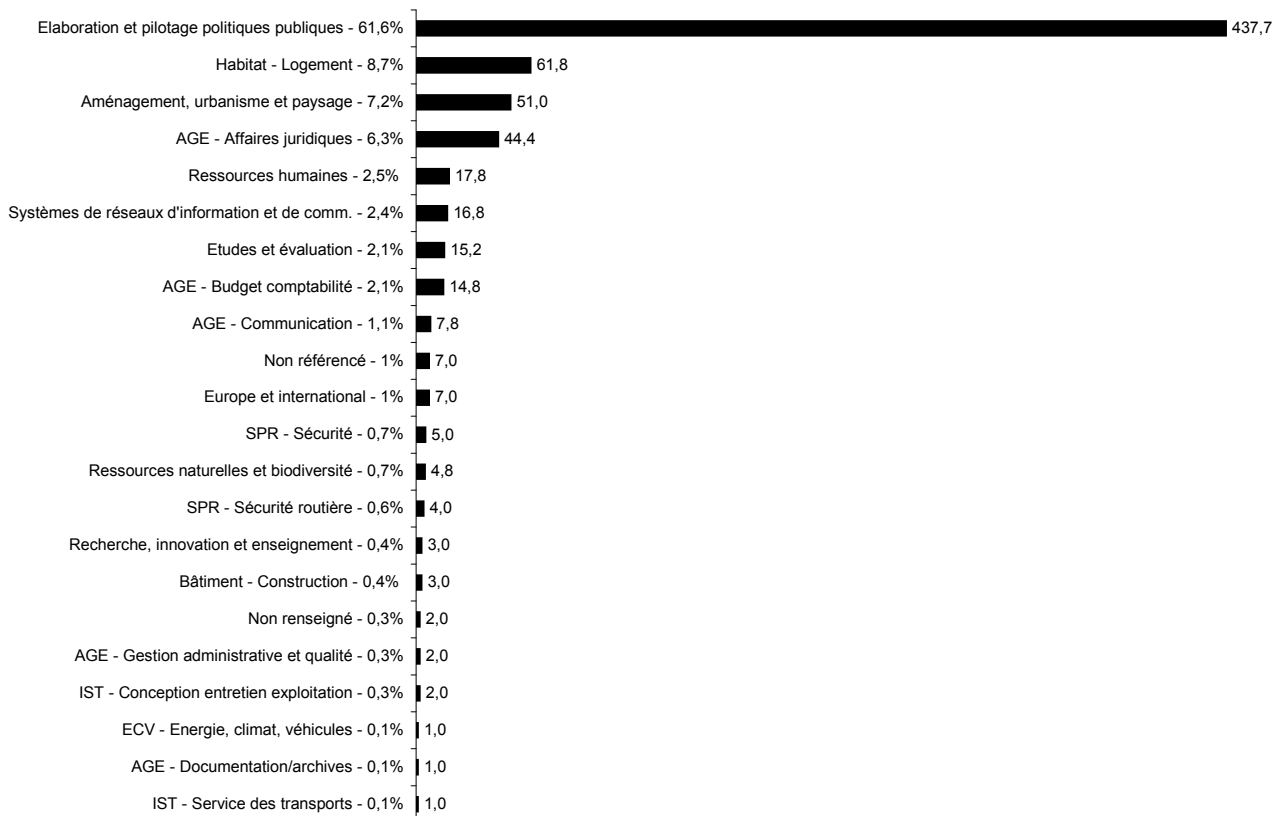


2.8 - LA RÉPARTITION PAR FAMILLE PROFESSIONNELLE

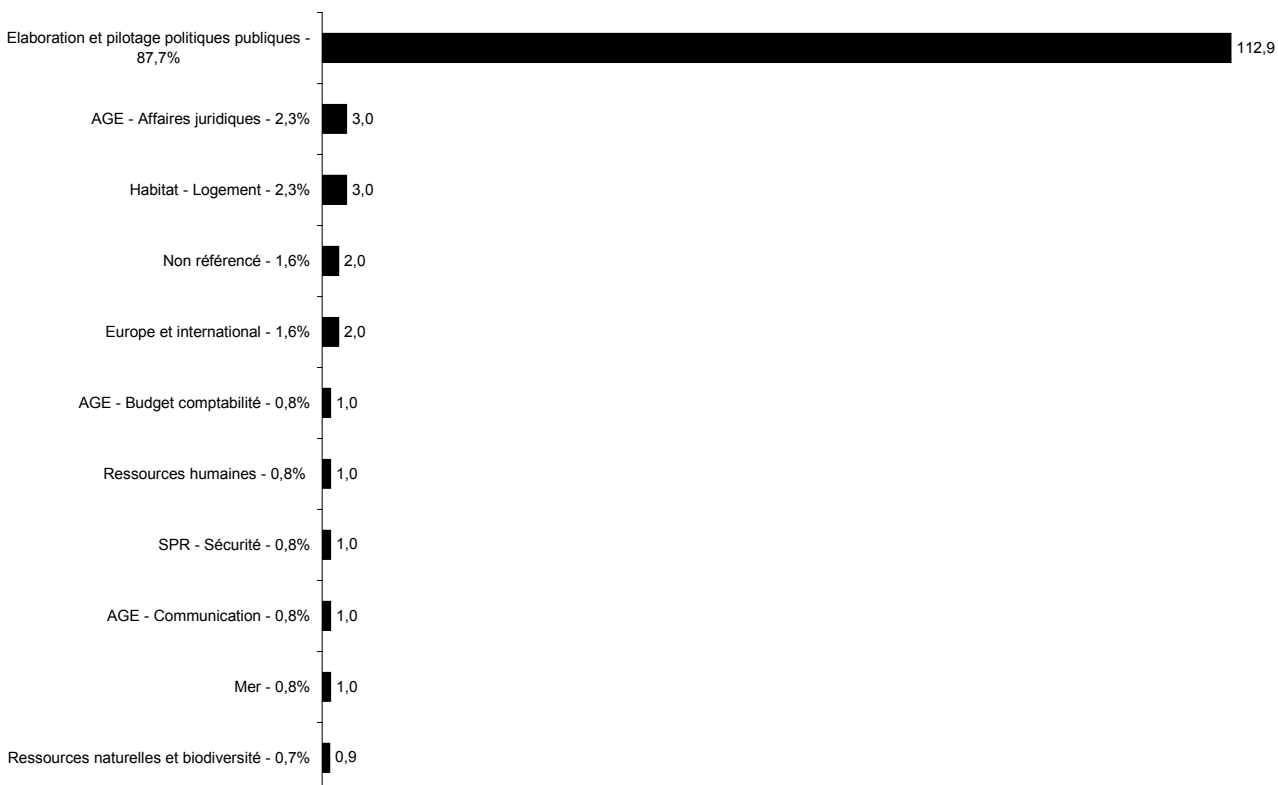
2.8.1 - Les attachés de premier niveau de grade



2.8.2 - Les attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)

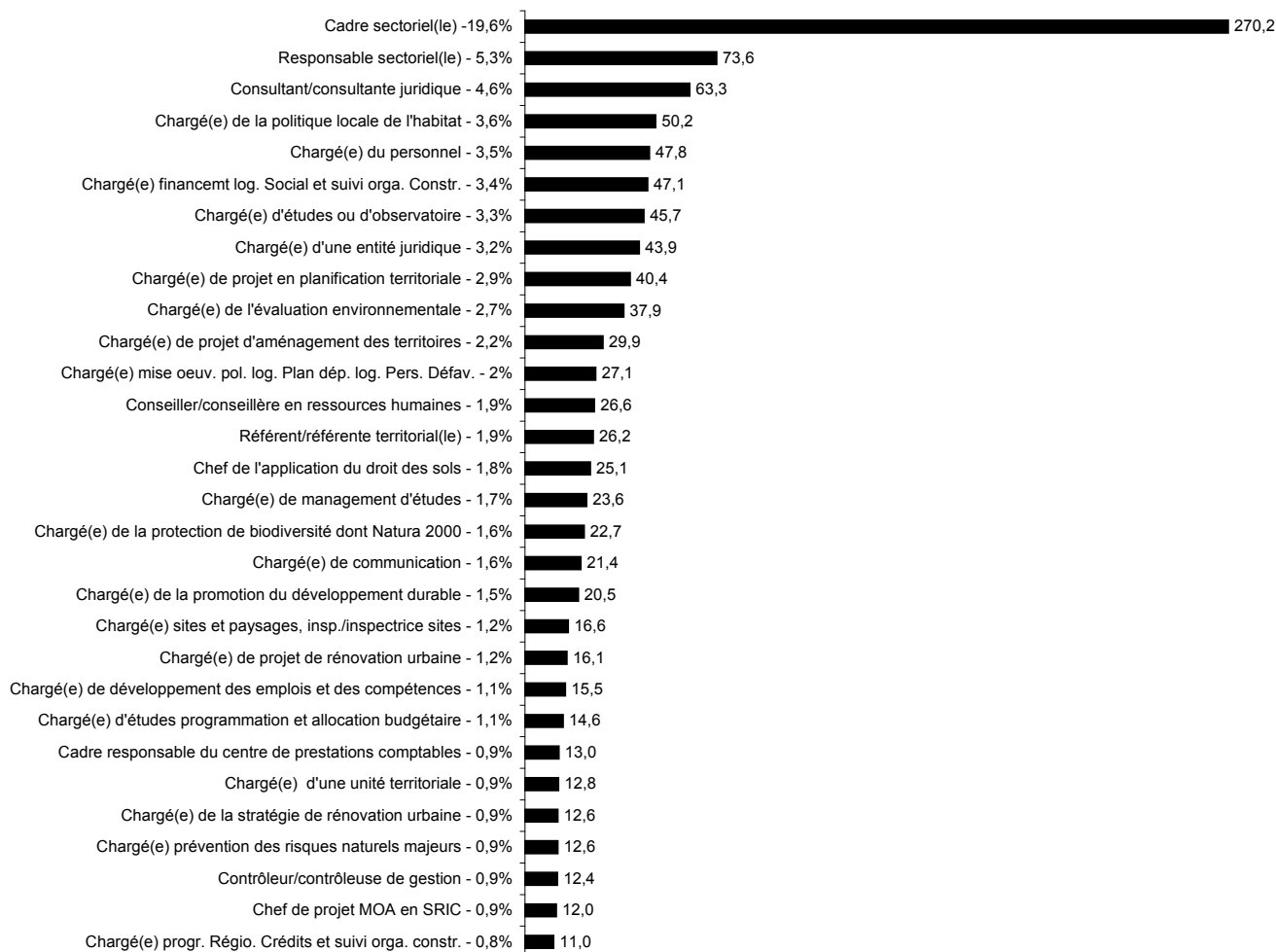


2.8.3 - Les CAEDAD

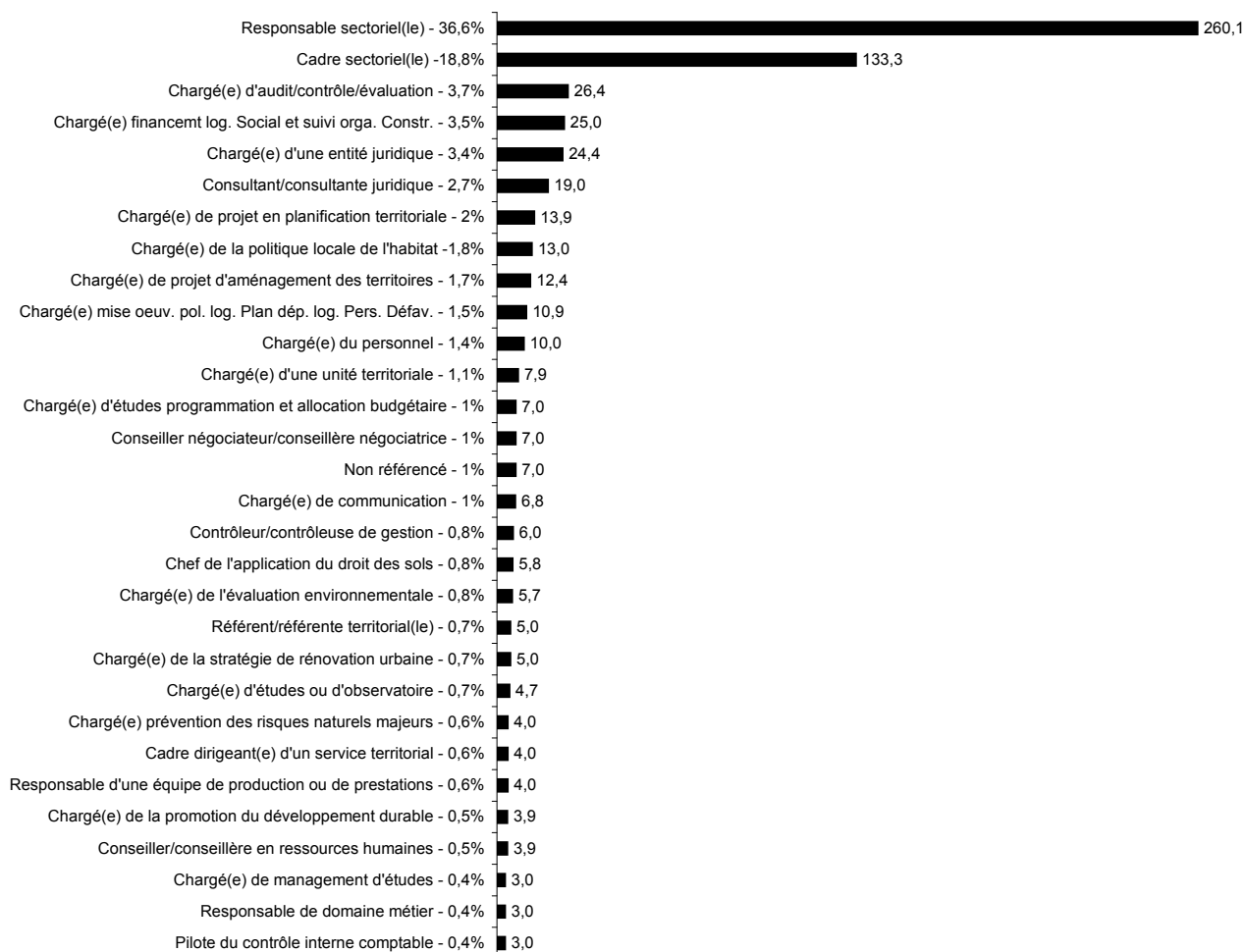


2.9 - LA RÉPARTITION PAR EMPLOIS-TYPES LES PLUS REPRÉSENTÉS

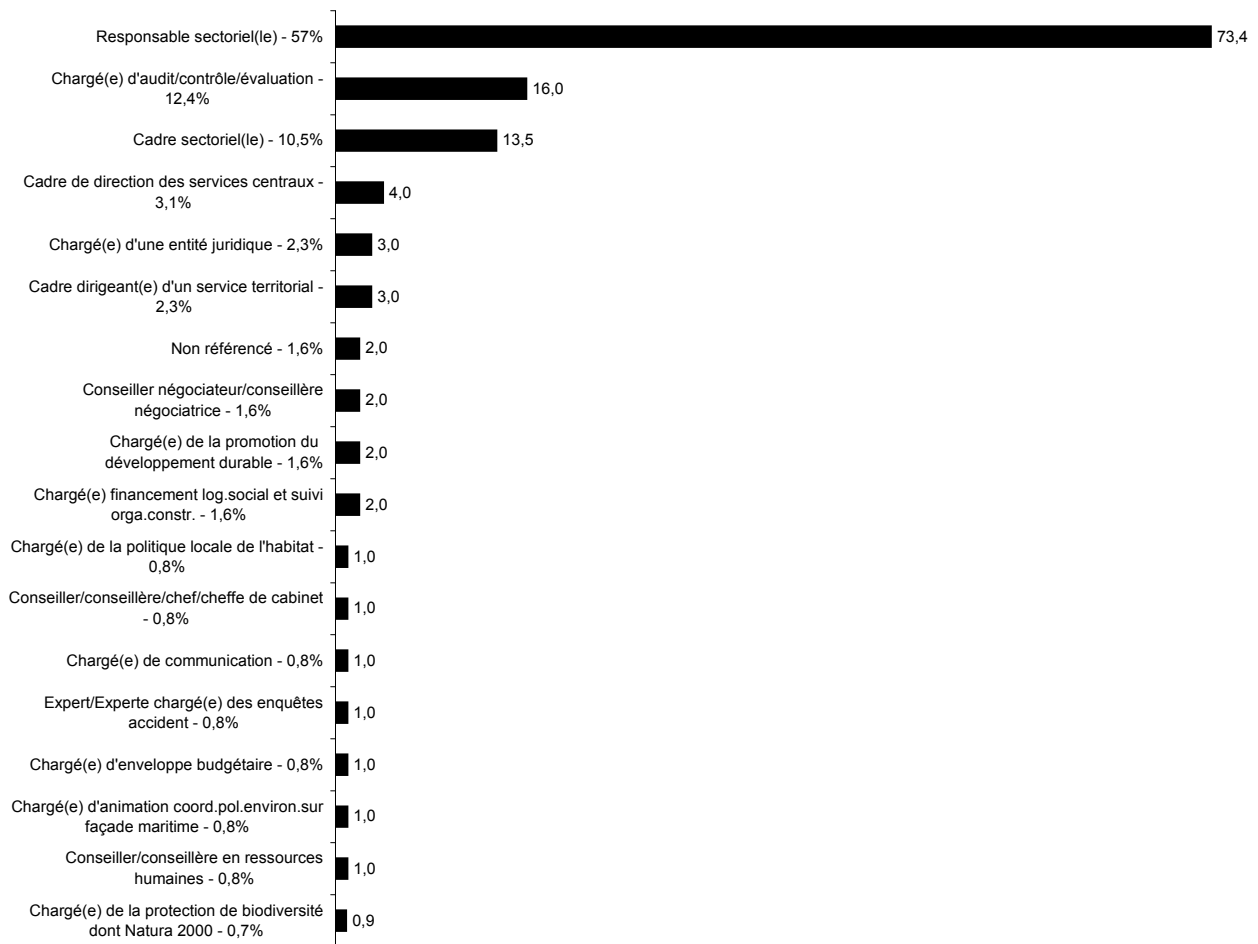
2.9.1 - Les attachés de premier niveau de grade



2.9.2 - Les attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)



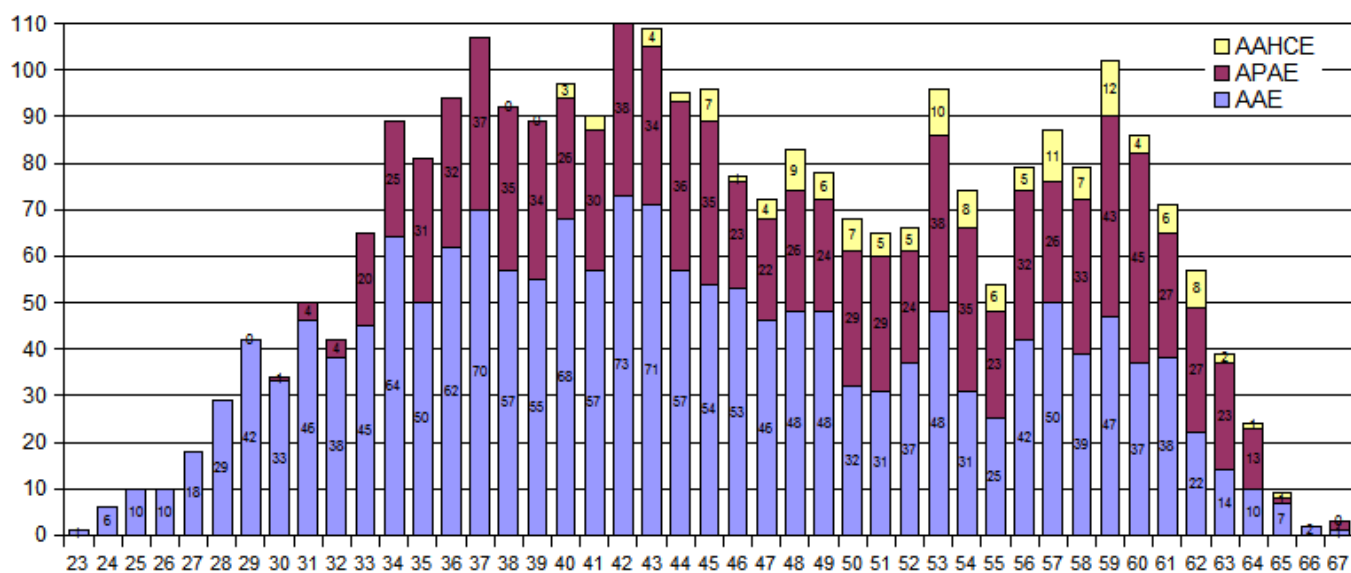
2.9.3 - Les CAEDAD



2.10 - LA PYRAMIDE DES ÂGES DU CORPS

2.10.1 - La situation au 31 décembre 2013

Tranche	AAE		APAE		AAHCE		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F
20-25 ans	6	11	0	0	0	0	6	11
26-30 ans	49	83	1	0	0	0	50	83
31-35 ans	85	158	33	51	0	0	118	209
36-40 ans	148	164	68	96	1	2	217	262
41-45 ans	117	195	84	89	10	6	211	290
46-50 ans	87	140	56	68	9	18	152	226
51-55 ans	65	107	70	79	10	24	145	210
56-60 ans	75	140	64	115	20	19	159	274
61-65 ans	40	51	43	48	11	7	94	106
+ de 65 ans	3	0	1	1	0	0	4	1
TOTAL	675	1 049	420	547	61	76	1 156	1 672



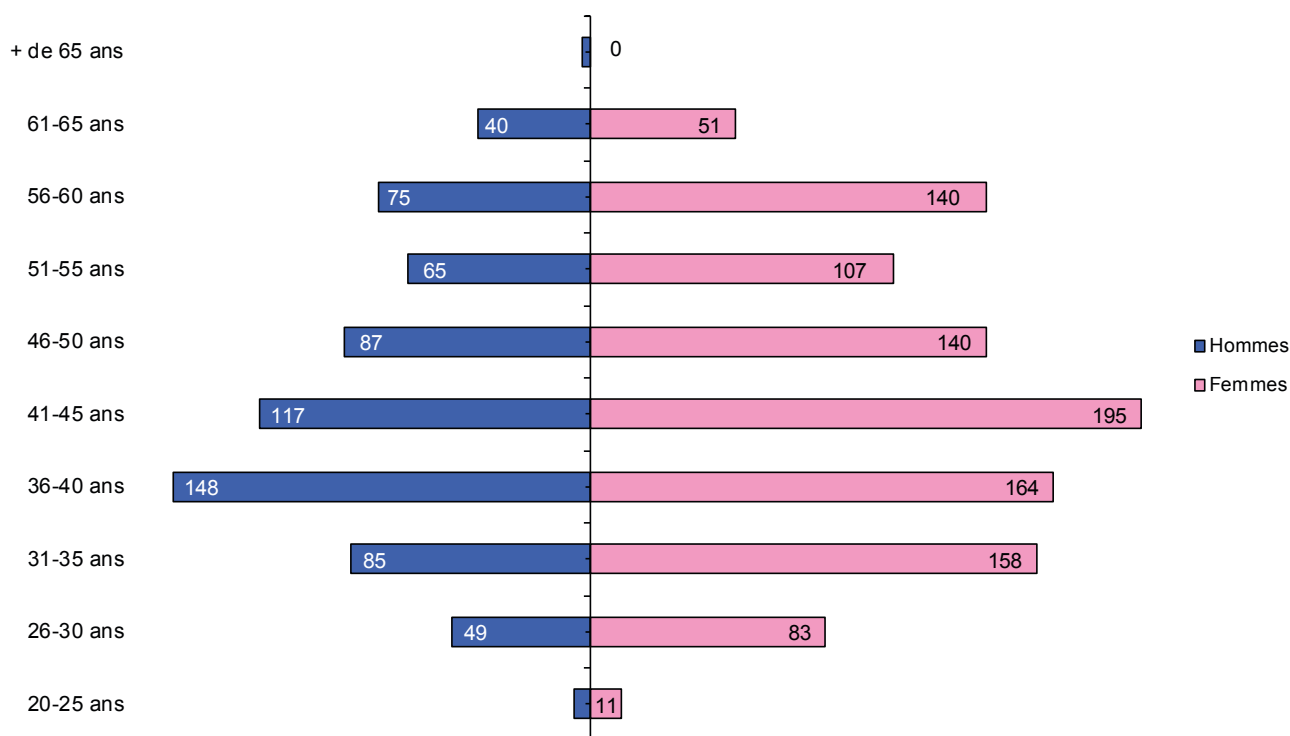
On constate que :

- ❖ 7% des attachés ont plus de 60 ans ;
- ❖ 29% des attachés ont entre 51 et 60 ans ;
- ❖ 58% des attachés ont entre 31 et 50 ans ;
- ❖ 5% des attachés ont moins de 30 ans.

En 2014, l'âge moyen des agents du corps est de 46 ans.

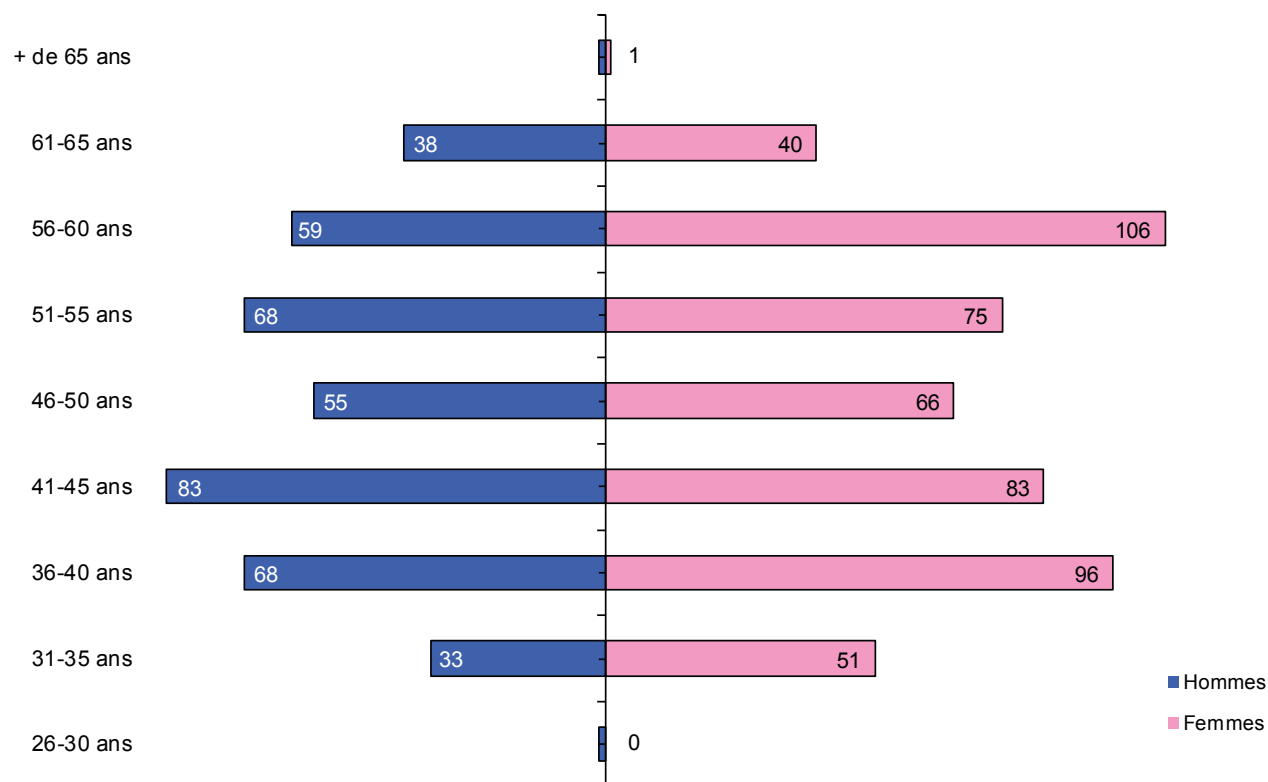
2.10.2 - La pyramide des âges par grade

2.10.2.1 - Les attachés de premier niveau



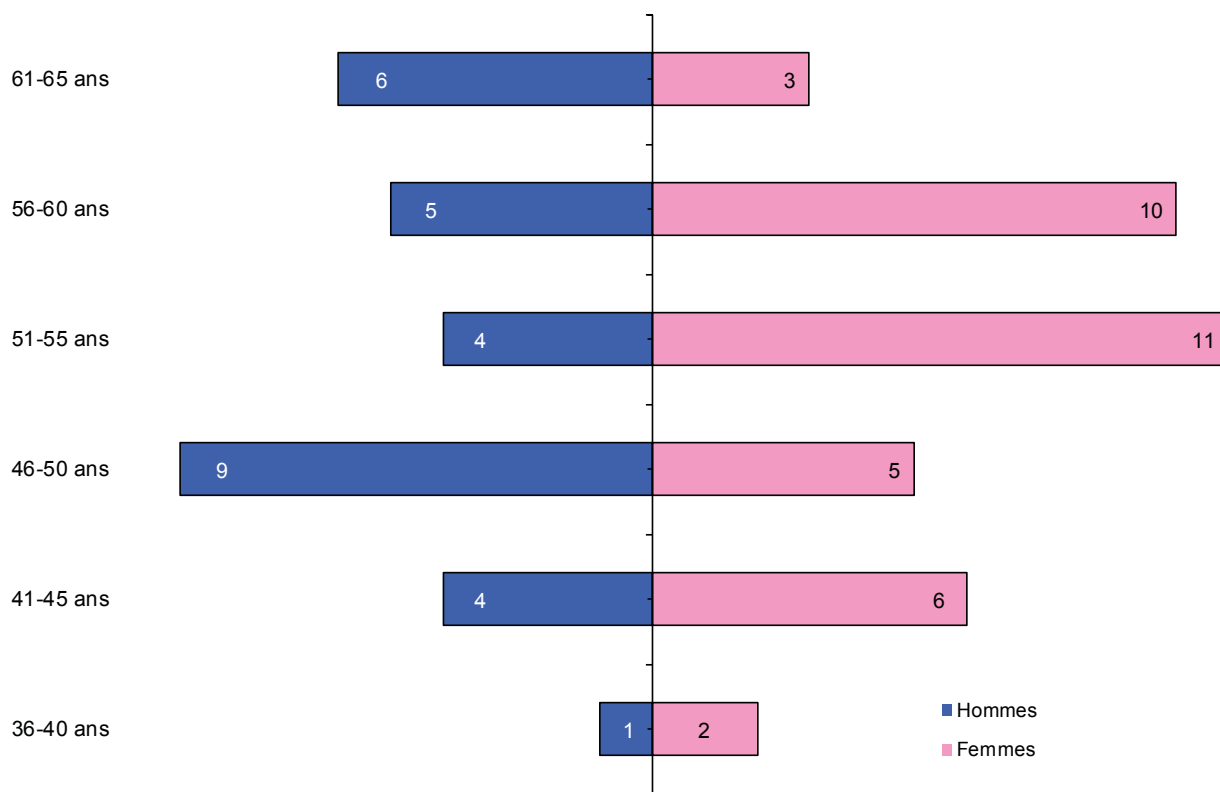
L'âge moyen des agents du premier niveau de grade est de 44 ans en 2014

2.10.2.2 - Les attachés de deuxième niveau (hors CAEDAD)



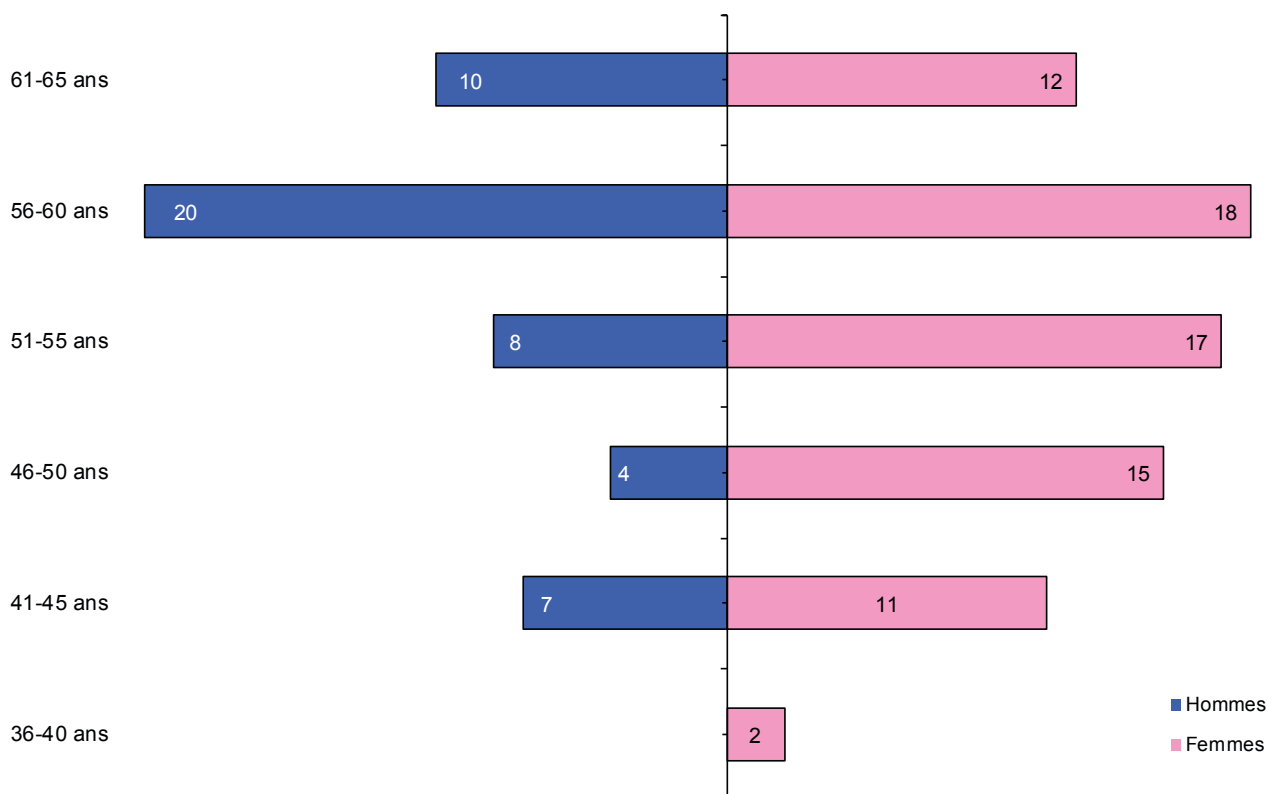
L'âge moyen des agents du deuxième niveau de grade (hors CAEDAD) est de 48 ans en 2014.

2.10.2.3 - Les attachés de troisième niveau (hors CAEDAD)



L'âge moyen des agents du troisième niveau de grade (hors CAEDAD) est de 54 ans en 2014.

2.10.2.4 - Les CAEDAD



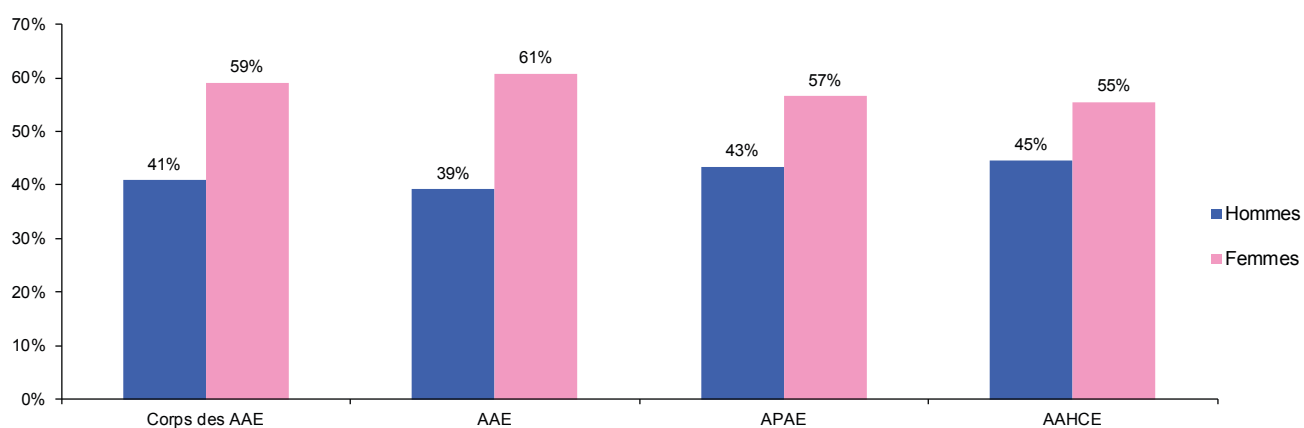
L'âge moyen des agents détachés dans l'emploi fonctionnel de CAEDAD est de 54 ans en 2014.

2.11 - LE TAUX DE FÉMINISATION

2.11.1 - Le taux de féminisation par grade

	Hommes	Femmes	Taux de féminisation
Corps des AAE	1 156	1 672	59%
AAE	675	1 049	61%
APAE	420	547	57%
AAHCE	61	76	55%

Le taux de féminisation du corps des AAE au 31 décembre 2014 est de 59%.



2.11.2 - Le taux de féminisation par tranche d'âge

Tranche	Hommes	Femmes	Taux de féminisation
20-25 ans	6	11	65%
26-30 ans	50	83	62%
31-35 ans	118	209	64%
36-40 ans	217	262	55%
41-45 ans	211	290	58%
46-50 ans	152	226	60%
51-55 ans	145	210	59%
56-60 ans	159	274	63%
61-65 ans	94	106	53%
+ de 65 ans	4	1	20%
TOTAL	1 156	1 672	59%

2.12 - LE TEMPS PARTIEL

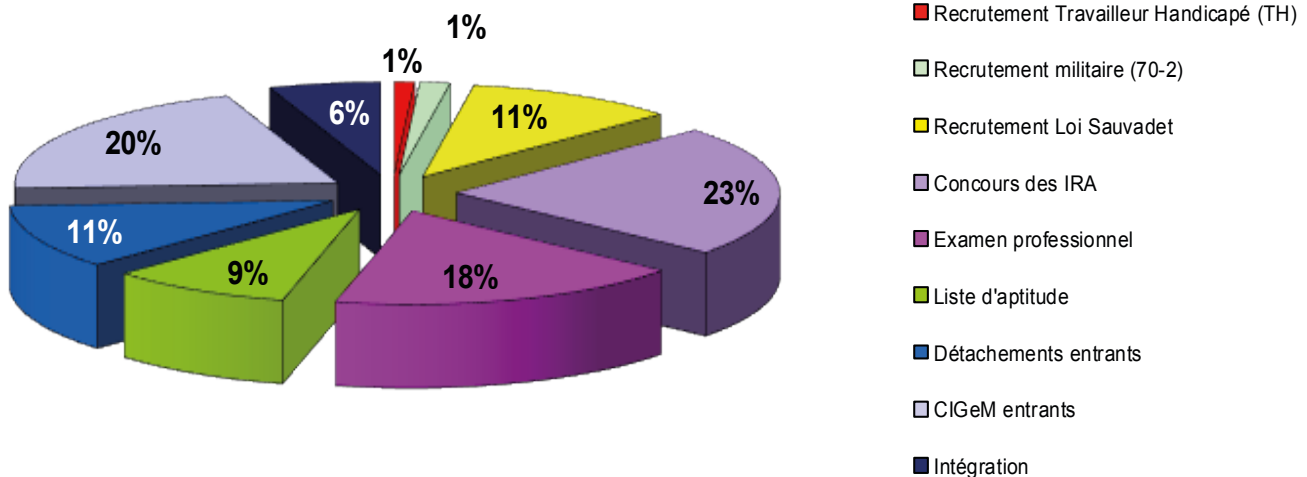
En 2014, 12% du corps est à temps partiel dont 88% de femmes.

	AAE		APAE		AAHCE		TOTAL	%
	H	F	H	F	H	F		
Temps partiel 50%	2	4	1	2	0	0	9	3 %
Temps partiel 60%	1	3	1	0	0	0	5	1,5 %
Temps partiel 70%	0	4	0	0	0	0	4	1,5 %
Temps partiel 80%	24	163	5	42	0	2	236	71 %
Temps partiel 90%	4	44	3	23	0	3	77	23 %
TOTAL	31	218	10	67	0	5	331	100 %

❖ 3 - LES RECRUTEMENTS DANS LE CORPS ET LES AFFECTATIONS EN PREMIER POSTE

	Nombre d'agents	%
Recrutement Travailleur Handicapé (TH)	2	1%
Recrutement militaire (70-2)	3	1%
Recrutement loi Sauvadet	21	11%
Concours des IRA	45	23%
Examen professionnel	35	18%
Liste d'aptitude	18	9%
Détachements entrants	22	11%
CIGeM entrants	40	20%
Intégration	11	6%
TOTAL	197	100%

Type de recrutements



3.1 - LE RECRUTEMENT PAR LA LOI « SAUVADET »

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012, dite loi « Sauvadet », prévoit deux dispositifs au bénéfice des agents contractuels remplissant un certain nombre de conditions :

- ❖ Une transformation du contrat en contrat à durée indéterminée (CDI) à la date de publication de la loi ;
- ❖ Un accès à la titularisation.

Le premier dispositif a permis la « CDIisation » d'une quarantaine d'agents. Le second dispositif a permis d'accueillir, via des recrutements réservés (concours ou examens professionnalisés), 21 agents contractuels dans le corps des AAE au titre de 2014.

3.2 - LE RECRUTEMENT PAR CONCOURS DES IRA

3.2.1 - Les types de concours

En 2014, 45 agents ont été recrutés par concours des IRA.

Type de concours	Nombre d'agents	%
Externe	31	69 %
Interne	13	29 %
3 ^{ème} concours	1	2 %
Total	45	100 %



3.2.2 - Les affectations par type de service

Services déconcentrés	30
DDT / DDTM	16
DREAL	10
DIR	2
DDCS/DDCSPP/DJSCS	2
Administration centrale	15
CGDD	1
CMVRH	1
DGALN	3
DGITM	2
DPMA	1
SG	7
Etablissement public	0
CEREMA	0
VNF	0

On constate que les agents lauréats des IRA sont affectés à hauteur de 67% en services déconcentrés et principalement en DDT/M (53 %) et en DREAL (33 %).

En administration centrale, les agents lauréats des IRA sont principalement affectés au SG (47%).

3.2.3 - Les affectations par type d'emploi

MANAGEMENT	21
Adjoint au responsable du service en services déconcentrés	1
Responsable d'unité/pôle/cellule en administration centrale	0
Responsable de bureau/unité/pôle/cellule en services déconcentrés	15
Adjoint au responsable de mission en services déconcentrés	2
Adjoint au responsable de bureau/unité/pôle/cellule en services déconcentrés	1
Chef de projet en administration centrale	2
ETUDES / PROJET / MISSION	24
Chargé de mission	16
Chargé d'études juridiques	4
Chargé d'études	4

30 On constate que 47% des sorties IRA sont affectées sur des postes de management et 53% sur des missions, études juridiques ou études.

A noter qu'un agent a pris une disponibilité pour suivre son conjoint dès son affectation.

3.3 - L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Au titre de l'année 2014, 35 candidats ont été admis sur la liste principale de l'examen professionnel, dont 77% de femmes, et 2 candidats ont été inscrits sur la liste complémentaire.

1 lauréate a renoncé au bénéfice de l'examen professionnel dans des délais qui ont permis de recourir à la liste complémentaire.

1 lauréate n'a pas obtenu d'affectation lui permettant de concrétiser sa réussite à l'examen professionnel et a été rayée de la liste des lauréats. Il n'a pas été possible de recourir à la liste complémentaire.

Les lauréats ont changé d'environnement professionnel au cours des trois cycles de mobilité qui ont suivi les résultats de l'examen ou ont élaboré un projet professionnel élargissant leurs missions.

	Nombre agents	%
Mobilité fonctionnelle	14	41 %
Mobilité géographique	14	41 %
Projets professionnels	6	18 %
	34	100 %

L'âge moyen des lauréats est de 43 ans et 7 mois, le plus jeune ayant 30 ans et le plus âgé 57 ans.

3.4 - LA LISTE D'APTITUDE

Au titre de l'année 2014, 18 agents ont été inscrits sur la liste d'aptitude, dont 78 % de femmes.

Les inscrits ont changé d'environnement professionnel au cours des trois cycles de mobilité qui ont suivi la publication des résultats ou ont élaboré un projet professionnel élargissant leurs missions

	Nombre agents	%
Mobilité fonctionnelle	6	33%
Mobilité géographique	2	11%
Projets professionnels	10	56%
	18	100 %

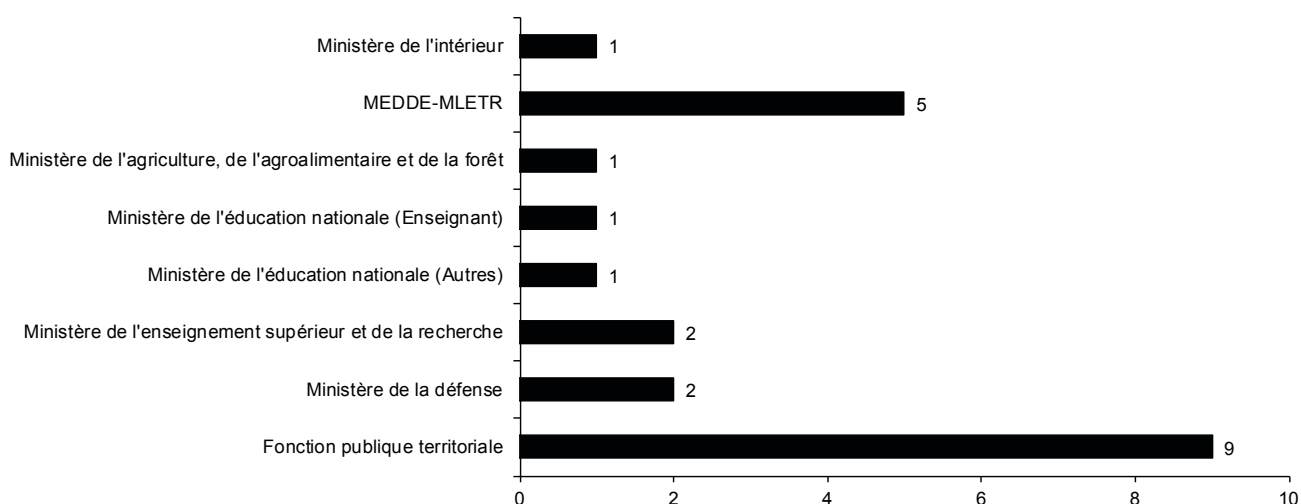
L'âge moyen des inscrits est de 52 ans et 6 mois, le plus jeune ayant 45 ans et le plus âgé 60 ans.

3.5 - LES DÉTACHEMENTS ENTRANTS

Au titre de l'année 2014, 22 agents ont été accueillis en détachement sur le corps AAE.

Ministère d'origine	AAE	APAE	AAHCE	TOTAL
Ministère de l'intérieur	1	0	0	1
MEDDE-MLETR (délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, chargé d'études documentaires)	5	0	0	5
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	1	0	0	1
Ministère de l'éducation nationale (Enseignant)	1	0	0	1
Ministère de l'éducation nationale (Autres)	1	0	0	1
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	2	0	0	2
Ministère de la défense	2	0	0	2
Fonction publique territoriale	9	0	0	9
TOTAL	22	0	0	22

On constate que les agents accueillis sur le corps des AAE ont principalement pour origine la fonction publique territoriale (41%) et les MEDDE-MLETR (23%).



3.6 - LES CIGeM ENTRANTS

Au titre de l'année 2014, 40 agents ont été accueillis dans le cadre des mobilités CIGeM au sein du périmètre des MEDDE-MLETR.

Ministère d'origine	AAE	APAE	AAHCE	TOTAL
Services du Premier Ministre	0	3	0	3
Ministère des finances	3	0	0	3
Ministère des affaires sanitaires et sociales	2	0	0	2
Ministère de l'intérieur	3	0	0	3
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	13	1	0	14
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	9	1	0	10
Ministère de la culture	2	0	0	2
Ministère de la justice	3	0	0	3
TOTAL	35	5	0	40

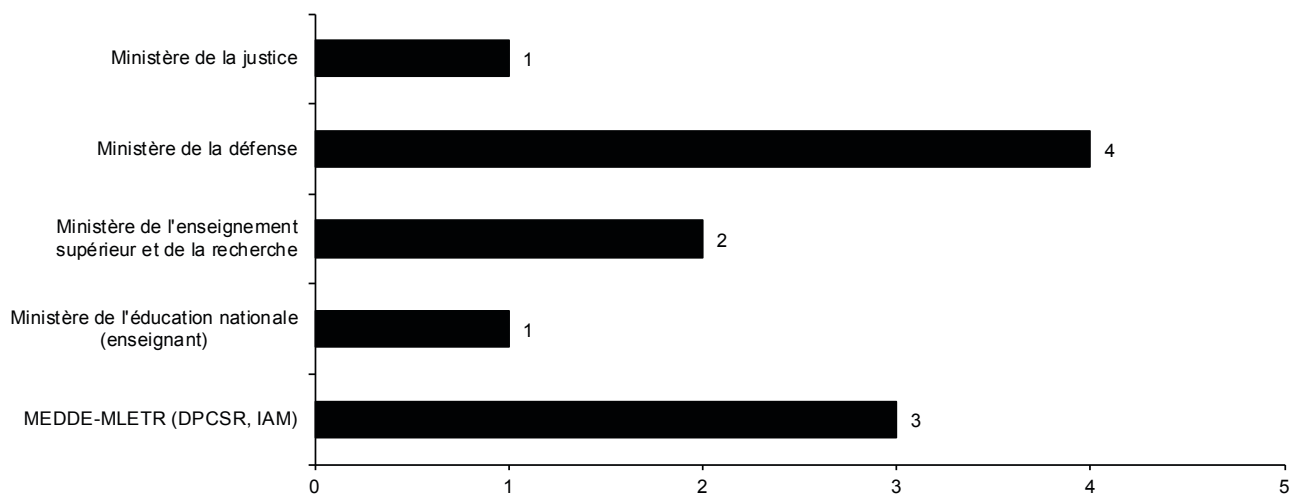
On constate que les agents dans le cadre des mobilités CIGeM au sein du périmètre des MEDDE-MLETR ont principalement pour origine le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (35%) et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (25%).



3.7 - L'INTÉGRATION

Au titre de l'année 2014, 11 agents ont obtenu leur intégration dans le corps des AAE.

Ministère d'origine	AAE	APAE	AAHCE	TOTAL
Ministère de la justice	0	1	0	1
Ministère de la défense	3	1	0	4
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	1	1	0	2
Ministère de l'éducation nationale (Enseignant)	1	0	0	1
MEDDE-MLETR (Délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, inspecteur des affaires maritimes)	2	1	0	3
TOTAL	7	4	0	11



4 - LES PROMOTIONS AU SEIN DU CORPS

4.1 - L'ACCÈS AU GRADE D'APAE

4.1.1 - Par la voie de l'examen professionnel

Au titre de l'année 2014, 76 candidats ont été inscrits au tableau d'avancement d'APAE, dont 66 % de femmes.

76 lauréats ont changé d'environnement professionnel au cours des trois cycles de mobilité qui ont suivi les résultats de l'examen ou ont élaboré un projet professionnel élargissant leurs missions.

	Nombre agents	%
Mobilité fonctionnelle	26	34%
Mobilité géographique	29	38%
Projets professionnels	21	28%
	76	100 %

L'âge moyen des lauréats est de 40 ans et 5 mois, le plus jeune ayant 31 ans et le plus âgé 61 ans.

4.1.2 - Par la voie du tableau d'avancement au choix

Au titre de l'année 2014, 38 agents ont été inscrits au tableau d'avancement, dont 63 % de femmes.

32 inscrits ont changé d'environnement professionnel au cours des trois cycles de mobilité qui ont suivi la publication des résultats ou ont élaboré un projet professionnel élargissant leurs missions.

Un agent n'ayant pas concrétisé sa promotion a été radié du tableau d'avancement au titre de l'année 2014 et un autre agent a été inscrit en substitution.

	Nombre agents	%
Mobilité fonctionnelle	6	16%
Mobilité géographique	10	26%
Projets professionnels	4	10%
Contrat fin de carrière	12	32%
TA Retraitable	6	16%
	38	100%

L'âge moyen des inscrits est de 56 ans et 3 mois, le plus jeune ayant 42 ans et le plus âgé 66 ans.

4.2 - L'ACCÈS AU GRADE D'AAHCE

Au titre de l'année 2014, 57 agents ont été inscrits au tableau d'avancement, dont 63 % de femmes.

Les inscrits n'ont pas changé d'environnement professionnel.

L'âge moyen des inscrits est de 49 ans et 1 mois, le plus jeune ayant 39 ans et le plus âgé 64 ans.

4.2.1 - L'échelon spécial d'AAHCE

Au titre de l'année 2014, 16 agents ont été inscrits au tableau d'avancement, dont 31 % de femmes.

L'âge moyen des inscrits est de 55 ans et 10 mois, le plus jeune ayant 43 ans et le plus âgé 61 ans.

4.3 - L'ACCÈS À L'EMPLOI FONCTIONNEL DE CAEDAD

Au titre de l'année 2014, 17 agents ont été nommés CAEDAD, dont 59% de femmes.

4 agents ont été nommés à l'échelon spécial, dont 50% de femmes.

11 agents ont été renouvelés dans l'emploi fonctionnel de CAEDAD.

4.4 - L'ACCÈS À L'EMPLOI DE DIRECTION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

4.4.1 - La situation au 31 décembre 2014

Le décret n°2009-360 modifié relatif aux emplois de Direction de l'Administration Territoriale de l'État (DATE) précise l'accès à ces emplois, répartis en 5 groupes.

Au 31 décembre 2014, les AAE représentent 7% des agents détachés sur un emploi de DATE des MEDDE-MLE-TR. La répartition des 12 AAE selon les groupes auxquels appartiennent ces emplois est la suivante :

Emplois de DATE	Hommes	Femmes	TOTAL	Taux de féminisation
Groupe III	3	2	5	40%
Groupe IV	6	0	6	0%
Groupe V	1	0	1	0 %
TOTAL	10	2	12	17%

4.4.2 - La répartition détaillée des emplois de DATE par périmètre ministériel

Au 31 décembre 2014, 12 agents sont détachés sur un emploi de DATE du périmètre des services du Premier Ministre :

7 agents occupent la fonction de directeur départemental interministériel :

- ❖ 3 agents occupent la fonction de directeur départemental des territoires (et de la mer) (Groupe III) ;
- ❖ 4 agents occupent la fonction de directeur départemental des territoires (et de la mer) (Groupe IV) ;

5 agents occupent la fonction de directeur départemental adjoint interministériel :

- ❖ 1 agent occupe la fonction de directeur départemental adjoint de la cohésion sociale (Groupe III) ;
- ❖ 1 agent occupe la fonction de directeur départemental adjoint de la cohésion sociale (Groupe IV) ;
- ❖ 1 agent occupe la fonction de directeur départemental adjoint de la cohésion sociale (Groupe V) ;
- ❖ 1 agent occupe la fonction de directeur départemental adjoint des territoires (Groupe III) ;
- ❖ 1 agent occupe la fonction de directeur départemental adjoint des territoires (Groupe IV).

5 - LES PROMOTIONS AUX CORPS D'ENCADREMENT SUPERIEUR

36 5.1 - L'ACCÈS AU CORPS DES ADMINISTRATEURS CIVILS, PAR LE TOUR EXTÉRIEUR

Le décret n°99-945 modifié du 16 novembre 1999 portant statut particulier du corps des administrateurs civils (AC) précise les modalités d'accès à ce corps. La circulaire du 24 novembre 2011 relative à la sélection annuelle des AC recrutés par la voie dite du « tour extérieur » fixe les dispositions relatives à ce type de recrutement.

Au titre de l'année 2014, 3 agents du corps des AAE (2 AAHCE et 1 APAE) ont été inscrits sur la liste d'aptitude, dont aucune femme.

5.2 - L'ACCÈS AU CORPS DES INSPECTEURS GÉNÉRAUX ET INSPECTEURS DE L'ADMINISTRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le décret n°2005-367 modifié du 21 avril 2005 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration du développement durable (IADD) précise les modalités d'accès à ce corps.

En pratique, les MEDDE-MLETR procèdent aux recrutements par voie d'inscription sur une liste d'aptitude et par voie de concours sur titre tous les deux ans.

En 2014, aucun agent n'a été nommé IADD.

6 - LES MUTATIONS

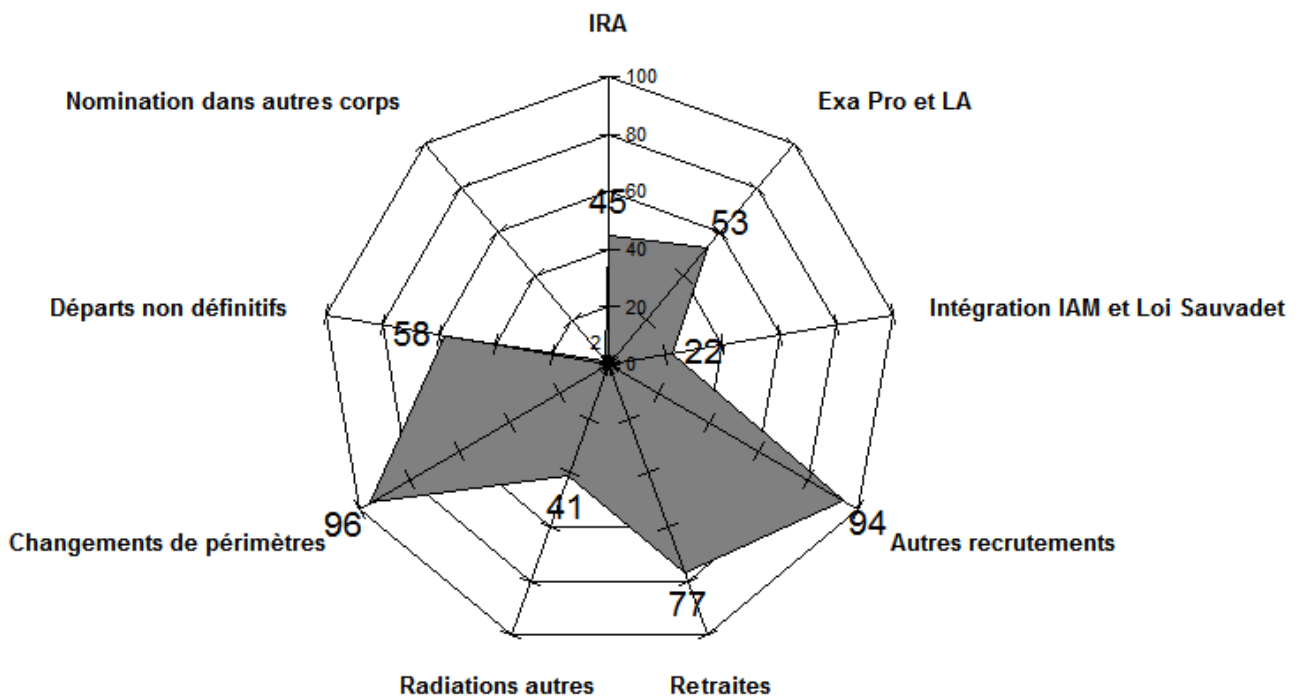
6.1 - LES POSTES PUBLIÉS

	Cycle 2014-1		Cycle 2014-5		Cycle 2014-9	
	Vacant	SRV	Vacant	SRV	Vacant	SRV
1 ^{er} niveau	527	641	573	658	455	716
2 ^{ème} /3 ^{ème} niveaux	216	399	185	405	217	499
Sous-total	743	1040	758	1063	672	1215
TOTAL	1 783		1 821		1 887	

6.2 - LES AGENTS AYANT EFFECTUÉ UNE MOBILITÉ (Y COMPRIS CIGEM ET DÉTACHEMENTS)

	Cycle 2015-1	Cycle 2015-5	Cycle 2015-9	Cycle 2015-1 (affectation en décembre 2014)	Total
AAE	73	71	93	29	266
APAE/AAHCE (hors CAEDAD)	45	47	69	7	168
CAEDAD	4	3	3	-	10
Total	122	121	165	36	444

7 - LES FLUX GLOBAUX POUR LE CORPS (FLUX ENTRANTS ET SORTANTS)



**Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
Ministère du Logement et de l'Habitat Durable**

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaires

Bureau de la modernisation et de la gestion statutaires
des corps de catégorie A

Tour Pascal B - 90255 Paris La Défense

Tél. : 01 40 81 21 22

www.developpement-durable.gouv.fr - www.logement.gouv.fr

